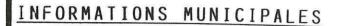
LOGONNA

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N°1

AVRIL 1988



LE MOT DU MAIRE

Enfin le voilà ; c'est encore un petit caneton sorti de l'oeuf après une longue incubation. Il naît pour PAQUES. Est-ce un symbole ? Je lui souhaite d'être un trait d'union entre toutes les composantes de la vie communale. J'espère qu'il vous conviendra par sa présentation, son contenu et sa périodicité. Les rédacteurs sont à l'écoute de toutes suggestions pouvant aider à son épanouissement pour qu'il devienne au fil du temps un bon canard. Ch. MADEC.

COMPTE-RENDU SUCCINT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/03/1988

BUDGETS PRIMITIFS

COMMUNE

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à la somme de 4.187.702 F. La section d'investissement à la somme de 1.139.750 F.

PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	THOT! WEE				 200000000000000000000000000000000000000	-		_
_	Travaux à]	16	glise	 	 .14	2.000	F

- Eclairage complexe sportif.. 33.000 F
- Remboursement capital emprunt.679.750 F

PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Subventions..... 137.000 F
- Ressources propres..... 252.000 F
- Emprunt..... 150.000 F - Prélèvement/recettes fonct.. 600.750 F

EAU

- Section de fonctionnement.. 627.000 F
- Section d'investissement... 147.000 F

Le relèvement des tarifs de l'eau n'est pas prévu en 1988.

PRIX DES REPAS A LA CANTINE

Relèvement des tarifs de 2,50% à compter du 18.04.1988, soit 13 F le repas.

AFFAIRES SCOLAIRES

- + Subvention de 8.000 F à l'école publique (primaire) pour un séjour en classe de neige.
- + Crédit de 4.000 F à l'école publique pour acquisition de matériel pour la salle de jeux.

LE P'TIT CINE

Association intercommunale proposant régulièrement des films pour regrouper et distraire.Passage des films en salle polyvalente. Pour tous renseignements : Mme SIMON, route de l'anse du Bourg ou Mr. MOUDEN. Rumenquy.

SOCIETE DE CHASSE DE LOGONNA

Créée en 1939, cette association regroupe 56 adhérents. Elle a pour but de gérer et protéger la faune sauvage. Pour tous renseignements : Mr. QUINTRIC "le Mengleuz" ou Mr. LE MOIGNE "Kéroual".

ASSOCIATION SPORTIVE LOGONNA

+ SECTION FOOTBALL

Créée en 1972, l'A.S.L. a pour but la pratique de tous les sports et en particulier du football. Regroupe 90 licenciés de 7 à ...(il n'y a pas d'âge limite). Pour tous renseignements : MR. SALAUN, lotissement de Kerjean ou P. LE BRIS à la Mairie.

+ SECTION TAROT

Créée en 1986. cette jeune section de l'A.S.L. (appelée OUDLER) regroupe les amateurs de tarot. Un concours est organisé une fois par mois (prochain concours le 15 avril en salle polyvalente). Les débutants peuvent s'initier à ce jeu de cartes tous les vendredis à 20 h 30 en salle polyvalente. Pour tous renseignements : Mr. C. PENNEC "Rumenguy".

AIDE A DOMICILE EN MILIEU RURAL

Créée en 1971, cette association a pour but l'aide en milieu rural des familles et des personnes âgées. Personnes à contacter : - Aide familiale : Mme GUEGUEN (98.25.82.12)
- Aide ménagère : Mme LIZIARD (98.20.62.95)

SECTION DE DAOULAS DE L'ASSOCIATION NORD FINISTERE DES OFFICIERS MARINIERS QUARTIERS MAITRES EN RETRAITES ET VEUVES

Forte de 150 adhérents (es), cette section a pour but, dans le cadre de l'association Nord-Finistère, la défense des intérêts moraux et matériels de ses membres ainsi que la création et le développement entre ceux-ci de liens d'amitié et de solidarité. Pour tous renseignements : Ch. GOASDOUE "Ruliver".

à	SU	I	VR	E		•					

PELE-MELE

PETITES ANNONCES

CET ESPACE VOUS EST RESERVE - PROFITEZ-EN. ENVOYEZ VOS ANNONCES EN MAIRIE POUR LE 22 DU MOIS.

- * Cherche personne pour garder à notre domicile deux enfants (6 et 10 ans) à partir du 20 juin 1988 4 heures/jour Pour tous renseignements TEL. 98.20.66.96.
- * Vends SIMCA 1100 60.000 kms Prix à débattre Tel. 98.20.63.17.
- * Jeune dame, cherche enfants à garder ou heures de ménage à LOGONNA ou environs (TEL. 98.20.66.01.)

COMMUNIQUE DE LA PAROISSE

DATES A RETENIR

- + Retraite de la Profession de Foi les 9, 10, et 11 mai à Créach Balbé en ST. URBAIN. + Première Communion le 12 mai, jeudi de l'Ascencion.
- + Confirmation à Rumengol le samedi 14 mai. + Profession de Foi le 5 juin.

LOGONNA

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

MAI 1988

INFORMATIONS MUNICIPALES

LUTTE CONTRE L'INCENDIE

La commune est équipée de 33 poteaux "incendie". La distance entre chaque poteau est d'environ 400 mètres, ce qui permet :

- une rotation plus rapide dans le ravitaillement en eau, donc un gain de temps appréciable dans la lutte contre l'incendie,
- d'atteindre avec un tuyau de 200 mètres un plus grand nombre d'habitations.

La commune dispose également d'une tonne à eau d'une contenance de 3 m3, de première intervention, elle permet dans un premier temps de lutter contre l'incendie en attendant l'arrivée des sapeurspompiers et d'alimenter ensuite le ou les camions-citernes sans que ces derniers n'aient besoin de se déplacer.

D'autre part, dans certains cas, le fontainier est dans l'obligation d'intervenir au château d'eau pour alimenter la commune en eau (suite à baisse de débit et chute de pression) par un apport d'eau

Aussi il vous est demandé, qu'après appel aux sapeurs pompiers du FAOU (TEL.98.81.90.18), vous avertissiez également soit la Mairie (98.20.60.98.) ou en dehors des heures de service le Maire ou un adjoint: MR. MADEC (98.20.64.14), Mr. MARHIC (98.20.63.82), MR. CREISMEAS (98.20.62.84), Mr. LABOUS (98.20.61.46), MR. LE RHUN (98.20.62.86).

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15.04.1988

ACHAT DE LA PROPRIETE OUILLIEN

Le Conseil Municipal décide d'acheter la propriété de Mademoiselle QUILLIEN (jouxtant l'école publique), comprenant une maison et 1478 m2 de terrain pour la somme de 270.000 F.

RESTAURATION DE STATUES

Le Conseil Municipal est favorable à la restauration de trois statues de la chapelle Ste. Marguerite : St. Marc, St. Herbot et Ste. Marguerite), répartition de la dépense.

- Etat...... 15.062 F - Département.....7.531 F - Commune.......7.531 F Une demande est faite également pour la restauration du "Christ" de l'église paroissiale.

OPERATION MUCOVISCIDOSE

Le Conseil Municipal attribue 15 F par naissance sur la commune au profit de la recherche contre la mucoviscidose.

CONTRAT ASSOCIATION ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE

Une somme de 30.150 F sera versée à l'école N.D. d'Espérance au titre du contrat d'association passé avec la commine.

REMBOURSEMENT D'ANNUITES DE PRETS

Remboursement des annuités de prêts contractés par l'A.S.LOGONNA auprès de la Ligue de l'Ouest de Football (sans intérêt) et du C.M.B pour des travaux effectués sur les installations municipales de Beg-avel. Une somme de 17.700 F sera versée à 1ºA.S.L. au titre du remboursement des annuités de trois prêts.

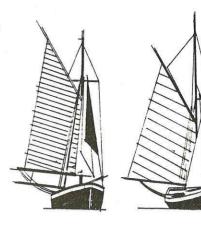
C.N.P.A. MOULIN-MER - ANNULATION D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT

Le Conseil Municipal décide d'annuler la délibération du 11 janvier 1986 par laquelle la Commune accordait sa caution au C.N.P.A. MOULIN-MER pour un emprunt de 200.000 F destiné à l'acquisition de matériel nautique et pédagogique ; l'emprunt prévu n'ayant pas été réalisé.

CAMPING/CARAVANING

La saison d'ouverture du camping/caravaning est prévue du 1er juin au 1er septembre.

Mairie, 29224 Logonna Daoulas tél: 98.20.60.98



N° TEL.GENDARMERIE: 98.25.80.06.

N° TEL. POMPIERS LE FAQU: 98.81.90.18.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

PRESENTATION (SUITE)

ASSOCIATION DES ANCIENS

Créée en 1975, l'association des anciens a pour but l'organisation des loisrs des retraités et l'information sur toutes les questions qui les intéressent. Les loisirs, tant distractifs que culturels regroupent les adhérents au moins un jour par semaine soit au foyer soit à l'occasion de voyages. Elle est ouverte à tous les retraités.

AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES FONCIERS DE LA PRESQU'ILE DU BENDY

Créée en 1985, elle regroupe 27 adhérents et a pour but d'organiser d'une façon rationnelle la chasse, de procéder à la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles et au repeuplement en gibier "à plumes" (faisans, perdrix) ; d'assurer un gardiennage approprié tant dans la défense du gibier que des propriétaires privés ; de développer entre ses membres des liens d'amitié. Pour tous renseignements : MR. LABOUS "Beq-avel".

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS

La section de LOGONNA regroupe une centaine d'adhérents. Cette association patriotique a pour but de maintenir des liens de camaraderie entre les combattants qui ont pris part aux combats des guerres 14-18,39-45, dans les TOE, en Indochine, en Corée, en Afrique du Nord et à toutes opérations reconnues comme opération de guerre. Principales activités : Commémoration des 8 mai et 11 novembre. Cette année la cérémonie du 8 mai sera suivie du repas annuel. Inscriptions auprès d'un des dirigeants. Pour tous renseignements : F. SALAUN "Ker-anna".

SOCIETE D'ENTRAIDE DES MEMBRES DE LA LEGION D'HONNEUR

La section de DAOULAS regroupe toutes les communes du Canton. Elle a pour objet, sous le haut patronage du Grand Chancelier, de renforcer les liens de solidarité entre les membres de l'ordre, notamment par l'institution éventuelle d'oeuvres d'entraide et d'assistance. Pour tous renseignements : Mr. SALAUN "Ker Anna".

COMMUNIQUE DES ASSOCIATIONS

SPORT BIEN ETRE

CONCOURS DE PETANQUE: Le club de gymnastique organise le samedi 14 mai à partir de 14 heures sur le plateau de RULIVER un concours de pétanque en doublettes.

A.S.LOGONNA (section football)

ASSEMBLEE GENERALE: Assemblée générale de l'A.S.L. (foot) le vendredi 6 mai à 20 h 30 en salle polyvalente.

TOURNOI DE FOOTBALL: Le dimanche 15 mai, 1'A.S.L. organise son traditionnel tournoi de football (équipes sports loisirs) à Beg-avel. Premier match à 10 heures. Remise de la coupe vers 19 heures. Participation de 8 équipes. Entrée gratuite.

CLUB DES ANCIENS

Sortie "Kig a Farz" : Sortie Kig a farz le mardi 10 mai à PLOUNEVENTER. Coût 100 F. S'inscrire au Foyer ou Téléphoner : 98.20.64.14. ou au 98.20.60.36.

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS :

COMMEMORATION DU 8 MAI : Dimanche 8 mai, commémoration de la victoire de 1945.

11 heures, messe à l'église paoissiale.

11 heures 30, dépôt de gerbes au monument aux morts.

11 heures 45, vin d'honneur à la cantine.

LOGONNA

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL Nº 3

JUIN 1988

INFORMATIONS MUNICIPALES

URBANISME - DEMANDE DE CERTIFICAT D'URBANISME

LE CERTIFICAT D'URBANISME



Le certificat d'urbanisme donne des informations sur l'usage possible d'un terrain :

- Est-il constructible ?

- Est-il raccordé aux réseaux ? (électricité, eau, route...)

- Peut-on y construire une petite ou une grande maison ? de quelle hauteur ? à quelle distance des propriétés voisines ?
- Peut-on installer une ou plusieurs caravanes?
- A-t-on le droit de diviser la propriété ?



- Imprimé à votre disposition en Mairie.
- Plan cadastral (3 ex.)

Le dossier est à déposer en Mairie qui vous délivrera un récépissé.



- Réponse du Maire dans un délai maximum de deux mois.

VALIDITE

le certificat d'urbanisme est valable 1 an. Il est possible de le proroger une fois pour une durée de un an. La demande de prorogation doit être faite 2 mois avant l'expiration du délai par lettre au Maire.

LOGEMENTS SOCIAUX

L'Office d'H.L.M., en collaboration avec la Commune, envisage la construction de pavillons à caractère social (personnes âgées, jeunes ménages....). Les personnes intéressées par une location peuvent s'adresser en Mairie pour renseignements complémentaires.

SERVICE DES EAUX

QUALITE DE L'EAU

RELEVE DU 2 MAI 1988 : Ph : 7,45 - Conductivité : 385 - Nitrates : 47 Conclusion : eau de bonne qualité, conforme aux dispositions de l'arrêté du 10.08.1961.

COMPTEURS D'EAU

Il est conseillé aux abonnés de vérifier de temps en temps l'index de leur compteur d'eau, cela leur permettra peut-être de constater une consommation anormale et ainsi de leur éviter certaines surprises lors du relevé annuel effectué par le fontainier.

Toute personne constatant un écoulement anormal sur le réseau est invitée à le signaler au secrétariat

Tout compteur installé à l'extèrieur de l'habitation doit être accessible à tout moment au fontainier.

ELECTIONS LEGISLATIVES

1er tour : le 5 juin ; 2ème tour : le 12 juin. Les élections ont lieu en salle polyvalente.

DECHETS DE JARDINS

Il est interdit de déposer sur les bas-côtés des voies publiques les résidus de taille d'arbustes ou d'élagage d'arbre. Cette interdiction est également valable pour les décharges de Kersinic et de Guelet-arc'hoat. Dans la mesure du possible, ces chutes doivent être détruites sur les propriétés.

Mairie, 29224 Logonna Daoulas tél: 98.20.60.98



COMMUNIQUE DU PREFET DU FINISTERE

Le Préfet du finistère (Direction des Affaires Sanitaires et sociales) signale qu'un centre de dépistage anonyme et gratuit du virus du SIDA est mis en place au C.H.R. de BREST - HOPITAL MORVAN.

TELEMATIQUE ET EMPLOI

Le Conseil Général du FINISTERE et l'A.N.P.E. ont décidé de présenter sur MINITEL des offres d'emploi saisonnières. Ces informations, mises à jour en permanence, ont permis, l'an passé de répondre à environ 3000 demandes. TEL. 3614. Code T.B.O.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

PRESENTATION (suite)

ASSOCIATION DE GESTION DES OEUVRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

Créée en 1980, cette association regroupe les parents d'élèves des écoles publiques de LOGONNA (maternelle et primaire). Elle a pour but d'aider au financement et à l'organisation d'activités extra-scolaires (promenades scolaires, piscine, Noël, classes de nature, de montagne, de mer....), d'améliorer les conditions de travail des enfants (coopérative scolaire, livres...) et de servir d'interlocuteur avec les autres associations et la Municipalité pour des questions d'intérêt général. Les ressources de l'association viennent des bénéfices retirés de diverses manifestations (kermesse, tournoi de foot, après-midi crêpes) qui permettent aux parents de se rencontrer, de se connaître et qui contribuent à l'animation de la commune.

AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE DAOULAS ET SES ENVIRONS

Fondée le 1er janvier 1978, l'amicale succédait à la 563e section de la société nationale mutualiste "les Médaillés Militaires" qui venait d'être dissoute. Cette 563e section qui regroupait tous les médaillés militaires du Canton (sauf PLOUGASTEL) avait été créée en 1930. Le siège de l'amicale est situé en Mairie de DAOULAS. Association régie selon la loi de 1901, l'amicale a pour but de rassembler tous les médaillés militaires des 8 communes du secteur (DAOULAS, HANVEC, IRVILLAC, LOGONNA, L'HOPITAL, LOPERHET, ST. ELOY, ST. URBAIN) en vue de resserrer les liens de solidarité et de camaraderie des titulaires de cette distinction. Les moyens d'octroi de l'amicale sont de tous ordres : Participation aux cérémonies patriotiques, octroi de secours aux veuves ou ayants cause lors de décès, organisation de sorties, fêtes etc... L'amicale compte 161 adhérents. La section de LOGONNA forte de 49 membres est de loin la plus importante du secteur. Pour tous renseignements : Jean DOUARINOU "Kerjean" LOGONNA.

COMMUNIQUE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES ANCIENS

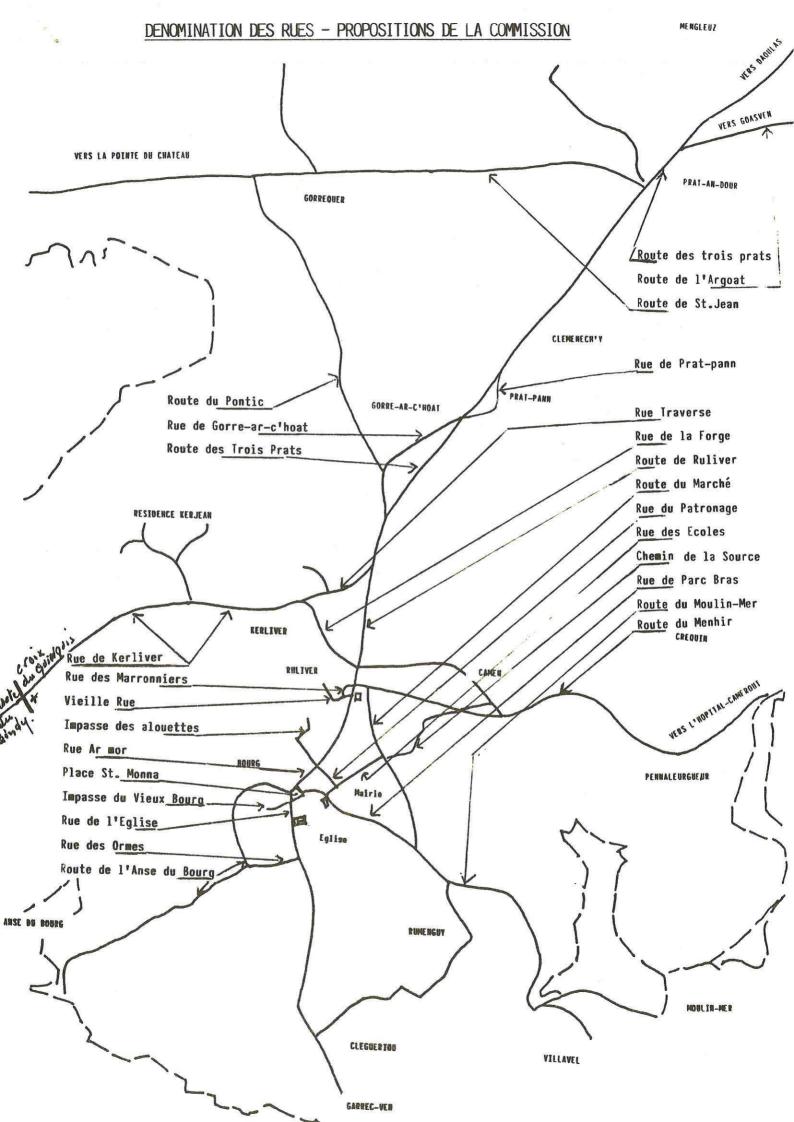
- * Le mercredi 15 juin, la fédération des clubs des aînés ruraux (section LE FAOU DAOULAS) organise une journée de "la forme" en forêt du CRANOU. Chacun devra se munir de son pique-nique. Jeux, pétanque seront organisés en concours. S'inscrire pour le car le 6 juin au plus tard.
- * Le mardi 7 juin, excursion sur la VILAINE. Embarquement à ARZAL après visite de PENESTIN. Déjeuner sur la vedette. Coût : 225 F.

AMICALE DES MEDAILLES MILITAIRES DE DAOULAS ET SES ENVIRONS

Le samedi 4 juin, à LOPERHET, au terrain de sports, Concours de pétanque (mises + 20%), palets, quilles (nombreux lots). Début des concours : 14 heures.

ASSOCIATION DE GESTION DES OEUVRES DE L'ECOLE PUBLIQUE

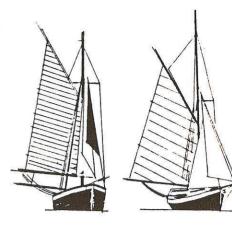
La kermesse de l'école publique aura lieu le dimanche 26 juin à l'école avec de nombreux stands, un lacher de ballons, de nombreux lots à gagner. Les billets de tombola sont vendus par les enfants au prix de 3 f. 1er lot : une chaine HI.FI, 2ème lot : un salon de jardin, 3ème lot : un service de table et de nombreux autres lots dont deux baptêmes de l'air.



LOGONNA

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N°4 JUILLET 1988

INFORMATIONS MUNICIPALES





URBANISME - DEMANDE SIMPLIFIEE POUR PETITS TRAVAUX

POUR QUELS TRAVAUX ?

- + RAVALER une façade.
- + MODIFIER l'aspect extèrieur d'une construction existante (percer une fenêtre, fermer une loggia, changer de toiture...)
- CONSTRUIRE sur un terrain déjà bâti (et à condition de ne pas changer la destination du bâtiment existant) un bâtiment de moins de 20 m2 (ajouter une pièce, créer un balcon, construire un garage, un abri de jardin....)
- INSTALLER une serre de faible importance.
- · EDIFIER une clôture.

VOTRE DECLARATION

- + Vous devez : * Remplir un imprimé (à retirer en Mairie).
 - * Constituer un dossier Plan de situation (3 ex.)
 - Plan de masse (3ex.)
 - Schéma des façades ou croquis de la clôture (3 ex.)

Ce dossier est à déposer en Mairie qui vous délivrera un récépissé.

Réponse du Maire dans un délai maximum de 1 mois après la date de dépot (2 mois dans un périmètre protégéL

COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03/06/1988

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES PAR LE SIVOM DE DAOULAS

Pendant la période du 2 juillet au 2 septembre 1988, le ramassage des ordures ménagères aura lieu :

- le lundi et mercredi matin.
- le vendredi pour les restaurants et collectivités ainsi que sur les secteurs très chargés.

REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS

Une étude de réaménagement d'emprunts a été proposée à la commune par la Caisse des Dépôts et Consignations. Après présentation de l'affaire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à renégocier les emprunts de la commune ayant un taux supèrieur à 11%. Le réaménagement permettrait d'alléger les annuités de la dette et de donner la possibilité d'effectuer un certain niveau d'emprunt en 1988, sans incidence notable sur la pression fiscale.

DECHARGES

A la demande de Monsieur le Maire, pour prévenir le risque de saturation à court terme des décharges de Guelet-ar-c'hoat et Kersinic et lutter contre l'anarchie qui préside aux natures des dépôts, le Conseil Municipal décide de prendre les mesures suivantes :

- Interdiction d'utilisation par les personnes étrangères à la commune.
- Interdiction de dépôts de voitures, déchets lourds, branchages et déchets de jardin.
- Limitation des décharges de terres provenant de terrassements d'immeubles.
- Un système de blocage des entrées ainsi que les jours et heures autorisés pour les décharges seront étudiés.

CAMPING/CARAVANING

PARTICIPATIONS FINANCIERES

Par 13 voix "pour", 1 "contre", le conseil municipal décide de reconduire pour 1988, les participations demandées aux campeurs/caravaniers séjournant sur la commune :

- 500 F pour les caravanes séjournant toute l'année.
- 200 F pour les caravanes séjournant de 3 à 6 mois.

Ces participations seront imposées directement aux campeurs/caravaniers.

Mairie, 29224 Logonna Daoulas tél: 98.20.60.98

RUBRIQUES PRATIQUES

PERMANENCE DU MAIRE ET DES ADJOINTS

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

Dimanche 3, lundi 4 juillet : Pharmacie LE MAD (PLOUGASTEL)

Dimanche 10 juillet: Pharmacie RIOU (L'HOPITAL) Lundi 11 juillet : Pharmacie FEREC (PLOUGASTEL)

Jeudi 14 juillet : Pharmacie RIOU (L'HOPITAL)

Dimanche 17, lundi 18 juillet : Pharmacie FEREC (PLOUGASTEL)

Dimanche 24 juillet : Pharmacie CHAPON (DIRINON) Lundi 25 juillet : Pharmacie BODENES (PLOUGASTEL)

Dimanche 31 juillet et lundi 1er août : Pharmacie BODENES (PLOUGASTEL)

Dimanche 7 août : Pharmacie LAGREE (LE FAOU) Lundi 8 août : Pharmacie ROPERS (PLOUGASTEL)

NOTA:
La pharmacie de garde le DIMANCHE assure le service de nuit la semaine suivante. Le service de nuit commence à 19 heures et se termine le lendemain matin à 09 heures.

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

Dimanche 3 juillet: Dr. VANNIER (LOPERHET) IEL.: 98.07.10.07. ou Dr. HENRY (LE FAOU) IEL.: 98.81.95.55. Dimanche 10 juillet: Dr. BARON (LOGONNA) IEL.: 98.20.65.06 ou Dr. BOURHIS (LE FAOU) IEL.: 98.81.90.03. Jeudi 14 juillet: Dr. BESANCON (DAOULAS) IEL.: 98.25.83.36) ou Dr. ROHAN (LE FAOU) IEL.: 98.81.95.55. Dimanche 17 juillet: Dr. BILLANI (DAOULAS) IEL.: 98.83.93. ou Dr. MEFFRE (HANVEC) IEL.: 98.21.93.69. Dimanche 24 juillet: Dr. CAILLEAU (L'HOPITAL) IEL.98.25.83.37 ou Dr. CRENN (SIZUN) IEL. 98.68.82.92. Dimanche 31 juillet: Dr. GUEVEL (DAOULAS) IEL. 98.25.80.03. ou Dr. PAUGAM (SIZUN) IEL. 98.68.80.05. Dimanche 7 août: Dr. PETII (DAOULAS) IEL. 98.25.84.81. ou Dr. FAUROI (L'HOPITAL) IEL. 98.20.01.86.

N° TEL. GENDARMERIE DE DAOULAS : 98.25.80.06.

N° TEL. POMPIERS LE FAOU : 98.81.90.18.

N° TEL. CROSS CORSEN (sauvetage en mer): 98.89.31.31.

RAMASSAGE DES VERRES ET FERRAILLES

Le ramassage des verres et ferrailles a lieu le premier et le troisième mardi de chaque mois :
- le mardi 5 juillet, le mardi 19 juillet, le mardi 2 août, le mardi 16 août, le mardi 6 septembre.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens qui auront 17 ans en AVRIL - MAI - JUIN 1988 doivent se faire recenser avant le 31 juillet 1988.(s'adresser en Mairie)

SERVICE SOCIAL DES PECHES MARITIMES

Permanence le premier mercredi de chaque mois en Mairie de 16 à 17 heures. Le service social des pêches maritimes vous informe que Mademoiselle ABELARD, assistante sociale, sera en congés annuels du 13.07.1988 ou 08.08.1988. Il n'y aura pas de permanence le 03.08.1988.

NOTE AUX PARENTS D'ELEVES - TRANSPORTS SCOLAIRES

L'inscription ou le renouvellement annuel est à effectuer au secrétariat du SIVOM -2, rue de la gare à DAOULAS (ancienne gendarmerie) à compter du lundi 4 juillet jusqu'au 2 septembre (inscription obligatoire avant la rentrée scolaire.

HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX DU SIVOM : 9 à 12 h et 14 à 17 h 30 du lundi au jeudi.

9 à 12 h et de 14 à 16 h 30 le vendredi.

ABBAYE DE DAOULAS

Une première mondiale, cet été 1988 en Finistère. DAOULAS conserve d'importants témoignages de l'Art en BRETAGNE entre le Xème siècle et le XVIème siècle. L'ancienne abbaye propose au public ses monuments historiques (cloître du XIIème siècle, fontaine miraculeuse d'origine druidique, oratoire du XVIème siècle, etc..), son parc avec plus de 200 espèces de plantes médicinales, ses animaux protégés. Cet été, l'abbaye de DAOULAS présente une première mondiale :"Avant les Celtes, l'Europe à l'age de bronze - 2500 à 800 avant J.C. Plus de 1500 objets en provenance de 30 musées français et 35 musées étrangers, diverses reconstitutions grandeur nature dans le parc, plus de 20 siècles d'histoire rassemblés du 14 mai au 31 août 1988. Ouvert tous les jours de 10 à 19 h 00.

SITES, MONUMENTS ET PARTICULARITES DE LOGONNA

- * le mégalithe christiannisé de RUNGLEO (route de LOGONNA vers L'HOPITAL-CAMFROUT) 50 mètres à gauche.
- * la chapelle Ste. Marguerite du 17 ème siècle, sa fontaine, ses statues protégées.
- * le clocher de l'église du 17 ème siècle.
- * la chapelle ST. Jean (route de Gorréquer à la pointe du château : 100 m à droite (signalée)
- * les sillons, phénomènes géologiques des grèves du Mengleuz, du Roz, du Bendy, anse du Bourq.

PELE - MELE

COMMUNIQUE DE LA PAROISSE

Le dimanche 3 juillet, messe à 11 heures à la chapelle ST. JEAN. Le dimanche 11 juillet, messe à 11 heures à la chapelle STE. MARGUERITE.

COMMUNIQUE DE LA MAIRIE

AUX USAGERS DES GREVES

Il est rappelé que les chiens ne sont pas autorisés sur les grèves, même tenus en laisse que l'usage de transistors y est interdit, et surtout aucune grève n'est surveillée en matière de sécurité.

PETITES ANNONCES

- * Vends à LOGONNA, terrain constructible de 700 m2 avec garage. TEL. 98.94.24.72.
- * Cherche grande maison avec jardin proche BOURG à louer. TEL. 98.02.48.36.
- * Couple salarié cherche maison à louer à l'année. 98.02.09.61.
- * Loue emplacements pour caravanes ou bateaux dans grand hangar équipé en eau et électricité.IEL.98.20.64.49.
- * Particulier propose ses services pour mise en place ou retrait des caravanes de terrains par tracteur équipé. IEL. 98.20.64.49.
- * A vendre bois de chauffage. Coupes 1987 (en 50 cms ou 1 m) ou coupes 1988 (en 50 cms). Livraison possible. IEL. 98.20.61.28.
- * Vends table de ping-pong pliable, montée sur roues.Bon état. prix à débattre. IEL.98.20.64.55.
- * Offre collection revues techniques électroniques. IEL.98.20.63.59.
- * Vends plaque fordcheminée 70/66. Galerie toit Renault 18. Ecran photo/cinéma sur trépied. Stérilisateur conserves. Matériel et produits labo photo + livres photo. IEL. 98.20.63.59.
- * Suite à la demande d'habitants des villages, souhaitons bénéficier du concours de personnes bénévoles pour la distribution de LOGONNA INFOS dans les hameaux les plus éloignés. S'adresser à la Mairie.

OBJETS TROUVES

- * Collier blanc dans le cimetière Paire de lunettes à Gorre-ar-c'hoat Paire de lunettes à Kerjean (s'adresser au Garde-Champêtre).
- * Chaine or dans le Bourg (TEL.98.20.64.73)

CET ESPACE VOUS EST RESERVE - PROFITEZ-EN - ENVOYEZ
VOS ANNONCES EN MAIRIE POUR LE 22 DU MOIS

LOGONNA |NF

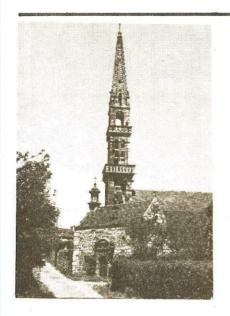
BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 5 AOUT 1988





à la découverte de logonna

patrimoine architectural



l'église

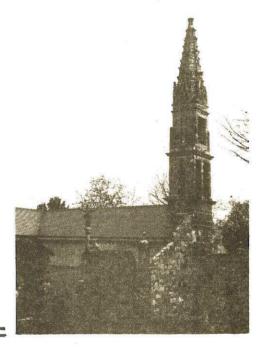
Très remaniée (aile Nord de 1495, modifiée en 1597 et 1700. Aile Sud de 1710 - Façade Ouest de 1618), cette église est en forme de croix avec bas-côtés et transept double. Chevet de type Beaumanoir. Clocher à deux étages. Riche statuaire.





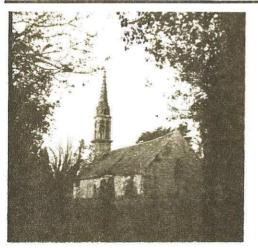
chapelle ste marguerite

Sur la route de LOGONNA vers l'HOPITAL CAMFROUT, au village de Ste MARGUERITE. Chapelle du 17 ème siècle, sur la façade occidentale une fontaine monumentale abrite une statue dédiée à Ste Marguerite, sainte invoquée pour la délivrance des femmes enceintes.



chapelle st jean

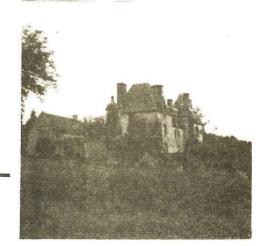
Datant du 17ème siècle, cette chapelle se découvre au lieu-dit "ST JEAN" sur la route menant à la Pointe du Château. Chapelle au plan rectangulaire avec sacristie attenante, sa porte est ornée d'un dragon. A 100 M au Nord Ouest se trouve la fontaine surmontée d'un édifice abritant une statue de ST JEAN et orné du dragon que l'on retrouve sur la chapelle. Elle est datée de 1644.



le château de rosmorduc

Construit vers 1545, de style gothique, son aile du Midi en arcades à sa base est ornée de jolies lucarnes Renaissance.

Mairie, 29224 Logonna Daoulas



COMPTE-RENDU SUCCINT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 1988

COMPTES ADMINISTRATIFS 1987

COMMUNE

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
DEPENSES RECETTES	3.725.392,88 4.092.219,77	1.313.277,70 1.783.908,88	697.460 67.000
EXCEDENT	366.826,89	470.631,18	
Adopté par	10 voix " pour " - 4 abstentions : MM.	JOURDROUIN - LE RHUN-GOURVENEC-	LE GUEN-
SERVICE	DES EAUX		
DEPENSES RECETTES	599.604,66 681 647.22	339.145,21 632.032,62	383 . 900 90 . 500
EXCEDENT	82.042,56	292.887,41	
Adopté à l'	unanimité.		

SUBVENTIONS 1988

- Vie Libre	. 100 F	- Association Infirmes Moteurs 100 F
- Association Paralysés de Franc	e 100 F	- Lutte contre la Mucoviscidose 200 F
- Spina Bifida	. 100 F	- Lutte contre le cancer (C Dép) 200 F
- Lutte contre le cagcer (Cobra)		- Croix Rouge Française 200 F
- Pupilles Enseignement Public	100 F	- Secours Catholique 500 F
- Secours Populaire		- La Prévention Routière 100 F
- A.M.P.A.D. Daoulas		- Association Pêche Daoulas 200 F
- A.D.M.R. Plabennec	1.500 F	- Mutuelle des Communaux 1.070 F
- Association Sportive Logonna	the Carlo and the	- Archers Logonnais 400 F
- Ecole N.D Espérance (Arbre Noë		- Anciens Combattants Logonna 600 F
- Médaillés Militaires		- Amicale Maires canton Daoulas 700 F
- Association AN TEST		- Ecole Publique (arbre de Noêl)2.800 F
- Comité Départemental Tourisme.		- Sauvetage en Mer S.N.S.M 300 F
- S.P.A (Refuge de Landerneau).	The second of th	- Le Petit Ciné
- Amicale des Maires Finistère		- Officiers Mariniers Logonna 400 F
- Association Anciens Logonna		- Société de Chasse Logonna 600 F
- Club Culture Loisirs Logonna	NEWENTAL S.	- BEVA E BRO Daoulas A.L.D.E 600 F
dont 400 F pour la section Pe		- Association Sport Bien Etre 500 F
- Amicale des Employés Communaux		- C.C.A.S Centre Communal Action Sociale.
marouto coo captojos communeux		10.000F
		100001

Adopté par 13 voix "pour" (2 abstentions : MM GOURVENEC et LE BIHAN).

EMPRUNTS

Le conseil municipal autorise le Maire à signer un emprunt de 865.000 F auprès de la Caisse d'Epargne de BREST pour financer le remboursement anticipé de prêts à taux fort contractés auprès du C.M.B. (Durée 10 ans, Taux : 9,70 %).

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU - CONCOURS DE LA D.D.E -

Accord du conseil municipal pour confier à la D.D.E la surveillance des travaux de renforcement sur les secteurs de STE MARGUERITE à PENNAVERN. Forfait de la rémunération : 15.120 F

CONTRAT ASSOCIATION COMMUNE/ECOLE N.D ESPERANCE

Une somme supplémentaire de 4.456 F sera versée à l'Ecole N.D d'Espérance au titre de la régularisation du contrat. (Participation initialement votée : 30.150 F).

RUBRIQUES PRATIQUES

PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

MAIRE	Mardi et vendredi de 10 à 12 heures ou sur rendez-vous
MARHIC Joseph	Samedi de 11 à 12 heures ou sur rendez-vous(AGRICULTURE)
	Jeudi de 11 à 12 heures ou sur rendez-vous(SECURITE)
	Mercedi de 11 à 12 heures ou sur rendez-vous(EAU-VOIRIE)
LE RHUN Jean Jacques	Samedi de 11 à 12 heures ou sur rendez-vous (URBANISME)

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

07	AOUT	PHARMACIE	LAGREE LE FAOU
08	AOUT	PHARMACIE	ROPERS PLOUGASTEL-DAOULAS
			ROPERS PLOUGASTEL-DAOULAS
	AOUT		
			LE MAD PLOUGASTEL-DAOULAS
28	et 29 AOUT	PHARMACIE	LE MAD PLOUGASTEL-DAOULAS

NOTA: La pharmacie de garde le DIMANCHE assure le service de nuit la semaine suivante Le service de nuit commence à 19 heures et se termine le lendemain matin à 09 H

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

```
DR FAUROT (L'HOPITAL) TELE.98.20.01.86
O7 AOUT: DR PETIT (DAOULAS) TELE.98.25.84.81
                                                0 11
14 AOUT : DR HENRY (LE FAOU) TELE.98.81.95.55
                                                    DR BARON (LOGONNA)
                                                                          TELE.98.20.65.06
                                               o u
                                                    DR BARON ( LOGONNA)
15 AOUT: DR BOURHIS(LE FAOU)TELE.98.81.90.03
                                                                          TELE.98.20.65.06
                                                o u
                                                    DR ROHAN ( LE FAOU)
21 AOUT: DR PETIT ( DAOULAS)TELE.98.25.84.81
                                                o u
                                                                          TELE.98.81.95.55
                                                    DR BIHAN ( DAOULAS)
                                                                          TELE.98.25.83.93
28 AOUT : DR MEFFRE (HANVEC) TELE.98.21.93.69
```

N° TELE . GENDARMERIE DE DAOULAS : 98.25.80.06

N° TELE . POMPIERS LE FAOU : 98.81.90.18

N° TELE . CROSS CORSEN (sauvetage en mer) : 98.89.31.31

REPURGATION

En période estivale (jusqu'au 2 septembre), le ramassage des ordures ménagères a lieu le lundi et mercredi matin .

RAMASSAGE DES VERRES ET FERRAILLES

Premier et troisième mardi de chaque mois :2 août, 16 août et 6 septembre.

SERVICE DES EAUX

Les propriétaires de résidences secondaires ayant leur compteur d'eau installé à l'intérieur de l'habitation sont priés d'en communiquer l'index à la mairie avant le 15 septembre 1988.

COMMUNIQUE DU CENTRE DES IMPOTS

Lê Centre des Impôts rappelle que sont passibles de la Taxe Foncière sur les propriétés bâties, toutes les constructions fixées au sol à perpétuelle demeure, lorsqu'elles ont le caractère de véritables bâtiments. Les constructions en bois, ou en matériaux divers, communément appelés " chalets ", acquises en éléments préfabriqués et montées sur place, entrent dans le cadre de l'imposition dans la mesure où elles présentent une certaine importance et ne peuvent être déplacées sans être démontées.

Les propriétaires de ces constructions sont donc tenus d'en faire la déclaration au Centre des Impôts Foncier, dans les 90 jours de l'achèvement des travaux, en rédigeant une déclaration H 1.

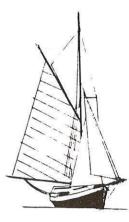
A titre de règle pratique, il sera admis que les constructions de ce type, sans étage, de moins de 15 M2 au sol, ne sont pas à déclarer. Bien entendu, cette tolérance ne concerne que les constructions de ce type, à l'exclusion des constructions en dur - garage, véranda, atelier, etc- qui doivent être déclarés dans tous les cas.

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 6
SEPTEMBRE 1988







RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer un marché de 256.170,07 F avec la Société de Travaux Publics du Léon pour le renforcement du réseau d'eau sur les secteurs de l'Ile Grise et tronçon Ste. Marguerite/Pennavern. Le programme est financé à 37,50% par le Département. Le Conseil autorise également le Maire à signer un avenant avec cette même société (30.000 F) pour le tronçon reliant la route PRAT-AN-DOUR/GOASVEN à la Départementale. (Pour pose d'une borne incendie au Mengleuz)

GARDERIE SCOLAIRE

A l'initiative des parents d'élèves des deux écoles de la commune, un projet de garderie scolaire a été lancé, projet devant se concrétiser par la création d'une association. A la suite de deux réunions auxquelles ont assisté des représentants de la commune, il a été retenu que la collectivité pourrait apporter son aide financière et matérielle à l'association par la prise en compte de l'équivalent des charges sociales de la personne embauchée (ceci pendant 2 ans) et par la mise à disposition d'un local, celui-ci restant à définir.

ENQUETE PUBLIQUE OUVERTE AU TITRE DE LA LEGISLATION SUR LES INSTALLATIONS CLASSEES : G.A.E.C. DE TRAON NEVEZEC - ELEVAGE DE PORCS.

Le conseil municipal est sollicité pour avis sur le projet d'extension de la porcherie du GAEC KERDONCUFF, dont les bâtiments se situent sur le territoire de la commune d'Irvillac en zone limitrophe de la commune de LOGONNA, projet d'extension faisant l'objet d'une enquête publique.Il constate qu'un terrain de 4 Ha, parcelles n°140,141, et 142 de la section C du plan cadastral de LOGONNA, est inclus dans le plan d'épandage du lisier de cette exploitation.

La commune s'efforce depuis une dizaine d'années par une surveillance des sources de maintenir le taux de nitrate au-dessous de 50 milligrammes par litre et de contrôler la pollution bactériologique. Le dossier présenté ne fait pas apparaître les possibilités d'absorption des sols, aussi le conseil municipal demande :

- qu'une étude des sols soit réalisée sur les terrains situés sur les bassins versants des captages,
- queles avis de spécialistes et scientifiques soient sollicités et pris en considération,
- qu'en fonctinn de ces avis, les épandages sur les parcelles citées puissent être ou ne pas être autorisés.

CENTRE NAUTIQUE DE MOULIN-MER - ACQUISITION DE BATEAUX :

Le Maire donne connaissance à l'assemblée de la délibération du comité syndical du SIVOM de DAOULAS, délibération en date du 1er juillet 1988, par laquelle le SIVOM a décidé d'apporter son soutien au C.N.P.A. de Moulin-Mer par l'acquistion de bateaux, selon les modalités suivantes :

- * Apport d'une subvention de 50.000 F à la commune de LOGONNA-DAOULAS pour l'achat de bateaux au CNPA, ceci pour permettre l'obtention d'une subvention de 100.000 F du Département.
- * Prêt de 50.000 F du SIVOM, à titre d'avance à la commune, remboursable au bout de 2 ans (lors de la récupération de la T.V.A.

Monsieur le Maire donne la parole au Président du CNPA, qui fait savoir que les bateaux ont été commandés et livrés en début juillet, le côté "sécurité" ayant motivé cette urgence et ainsi évité la fermeture du centre.

L'annonce de cette information soulève l'étonnement et le mécontentement des membres du conseil municipal qui n'admettent pas qu'une telle décision ait pu être prise sans consultation et vote des élus, les finances communales étant engagées dans cette affaire, même si l'opération doit être "une opération blanche" à terme.

Un débat "houleux" s'instaure.

Par manque d'engagement ferme de la part du Conseil Général quant à la décision d'attribution de la subvention, d'une part, et regrettant d'avoir été mis devant le fait accompli d'autre part, le conseil municipal décide de ne pas se prononcer sur cette affaire dans l'immédiat.

VOS ARCHIVES PERSONNELLES:

que doit-on conserver?

Quelques conseils pour ne conserver que l'essentiel :

Chacun d'entre nous, de par son activité professionnelle, personnelle, familiale, bénévole ou autre, accumule en peu de temps une masse de "papiers" les plus divers. Certains pouvant s'avérer fort précieux ultérieurement, d'autres sans aucune valeur réelle.

Que faire de tous ces documents qui nous envahissent si rapidement , Lesquels peut-on jeter , Au bout de

Ranger, classer toutes ces archives de la maison, voilà un travail qu'il est intéressant à plus d'un titre d'effectuer de temps en temps, afin de trouver le moment venu le papier recherché d'urgence en raison de son importance, sans trop perdre de temps.

La question est d'importance, car, pour prouver certains droits, pour justifier certains paiements etc.. il est des papiers indispensables. Mais on ne peut conserver indéfiniment tous les documents sans discernement sous peine de voir les armoires, puis la maison croûler sous le poids des archives inutiles ; par exemple, les documents relatifs aux revenus, aux achats, aux travaux de réparations effectuées sur le logement peuvent être éliminés sous certaines conditions. En effet passé un certain temps, beaucoup d'entre eux deviennent sans objet, encombrant vainement des espaces de rangement qui pourraient parfaitement être mieux"rentabilisés".

Nom du	Durée légale de	Motifs	Observations	Nom du	Durée légale de	Motifs	Observations
document	conservation			document	conservation		
Papiers concern	ant la consomn	nation :		Papiers concerns	ant la famille :		
Devis	Jusqu'à l'établissement de la facture			Livret de famille.	A vie.	Indispensable pour l'enregistrement des décès. Il permet l'établis-	Preuve de la composition de la famille
Facture des objets de valeur (bijoux appareils photos montres	Aussi long- temps que les objets	En cas de vol. elles servent de garantie auprès de l'assu- rance. Elles sont		Contrat	Pendant toute	sement de certains actes d'état civil En cas de décès de	
Certificats dc		indispensables au passage de douanes		de mariage.	la durée du mariage	l'un des conjoints ou en cas de divorce, il permet de faire valoir les	
dedouanement Bons de garantie	Durée de la garantie				-	droits et obligations de chacun : ou des héritiers.	
Talons de cheques.	30 ans.	En cas de litiges	La banque n'est	Jugement de divorce.	A vie.		
releves de comptes courants		après 10 ans, seules vos archives feront foi.	tenue de conserver les archives de ses clients que pour une durée de 10 ans.	Jugement ou ordo- donnance fixant le montant de la pen-	Aussi long- temps que dure l'obliga-		
Talons de mandats et virements	2 ans.			sion alimentaire. Livret scolaire.	tion de payer. Pas d'obliga-		A joindre à la
Prêts contractés tableaux d'amor- tissement	A vie.			Livier scolare.	tion de conser- vation.		demande d'inscrip ion lorsque l'enfan change d'école
Livres de comptes domestiques	Aucune obligation		A tenir à jour pour éviter toutes surpri- ses en fin de mois.	Carnet de famille nombreuse	A vie.		
Papiers concerna	ant le travail :			Papiers concerna	int les véhicule	s :	
Contrat de travail	Pendant toute la durée du travail.		Utile aux reconstitutions de carrière	Carte grise	Méme durée que le véhicule A présenter à tous les contrôles		En cas de change- ment d'adresse, on dispose d'un mois maximum pour la modifier
Certificat de travail	A vie	Justification des emplois occupés		Assurance	Idem.		mount
Bulletins de salaire	Jusqu'à liqui- dation de la retraite			Vignette de l'année en cours	Idem.		
Mandatement de retraite			Utile pour justifier de ses ressources.	Factures concernant l'achat et les réparations.	Elles seront conservées pendant toute la durée de la		
VOS AR	CHIVES P	PERSONNE	ELLES:		possession de la voiture et		
que doit-	on conse	rver?			jusqu'à 6 mois après la revente		

29 224 Logonna Daoulas

tél. 98 20 60 98

VOS ARCHIVES PERSONNELLES:

que doit-on conserver?

Nom du document	Durée légale de conservation	Motifs	Observations
Papiers concern	ant la santé :		
Carnet de santé.	Sans obligation.	Utile pour le suivi médical individuel. Pas de valeur obli- gatoire mais utilité scientifique medicale.	En principe, délivr à la naissance de l'enfant par la maternité. Dans le cas contraire la mère doit le demander au dispen- saire lors de la pre-
Carte de groupe	A vie.		mière vaccination. A porter sur soi.
Carte de donneur d'organes.	A vie.		
Dossiers médicaux (analyses, radios).	A vie.		2) 28
Papiers concerna	nt la sécurité so	ciale, mutuelle, pres	tations sociales :
Carte d'immatri- culation à la sécurité sociale.	A vie.	Elle doit être pré- sentée pour toutes demandes de rem- boursement.	Fréquemment renouvelée. Détruire la précédente.
Cotisations à la sécurité sociale et aux allocations familiales.	5 ans.		
Carte de mutualiste.	A vie.		
Fiche d'immatri- culation à une caisse de retraite.	A vie.		
Avis de paiement des retraites.	3 ans.		
Carte d'invalidité.	A vie.	7	
Documents assedic.	5 ans.	(H	
Papiers concerna	nt les assuranc	es:	
Polices et contrats d'assurance.	A vie.		al al
Quittances et doubles de résiliation.	2 ans.		8
Dossiers d'accidents.	A vie.		

Nom du document	Durée légale de conservation	Motifs	Observations
Papiers concerna	ant les impôts :		
Sur le revenu : Copies des rensei- gnements donnés à l'administration des finances	6 ans.		La prescription en matière fiscale est de 5 ans pour l'administration. L'administré peut réclamer pendant 5 ans.
Doubles déclara- tion de revenus.	6 ans.		
Avis d'imposition.	A vie.		Par contre, l'avis d'imposition annuel peut servir de justi- ficatif de ressources (ou de non-imposi- tion) en de multi- ples circonstances.
2) Fonciers : Taxe d'habitation.	Pendant la durée de la propriété.		
Taxe foncière.	Idem.		



SOURCE: ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU FINISTERE.

REPERTOIRE DU CLASSEMENT

- 1 PAPIERS CONCERNANT LA CONSOMMATION
- 2 PAPIERS CONCERNANT LE TRAVAIL
- 3 PAPIERS CONCERNANT LA FAMILLE
- 4 PAPIERS CONCERNANT LES VEHICULES
- 5 PAPIERS CONCERNANT L'INDIVIDU
- 6 PAPIERS CONCERNANT LES PLACEMENTS
- 7 PAPIERS CONCERNANT LES PENSIONS

- 8 PAPIERS CONCERNANT LE LOGEMENT
- 9 PAPIERS CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC
- 10 PAPIERS CONCERNANT LA SANTE
- 11 PAPIERS CONCERNANT LA SECU.
- 12 PAPIERS CONCERNANT LES ASSURANCES
- 13 PAPIERS CONCERNANT LES IMPOTS

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION DES ANCIENS

L'association a repris ses activités le 1er septembre et accueillera chaque jeudi avec un grand plaisir toutes nouvelles adhésions de retraités.

A.S. LOGONNA (FOOTBALL)

* L'équipe première a bien commencé sa saison en allant s'imposer à PLOUGASTEL (A.S.P.) 1 but à 0, pour le compte de la coupe de France.

* Le dimanche 4 septembre, elle se déplacera à KERHUON (ST. ROGER) et recevra à Beg-avel l'Étoile St. Guénolé (15 h 00) le dimanche 11 septembre (championnat).

* Reprise de l'entrainement pour DEBUTANTS, POUSSINS, PUPILLES, MINIMES, CADETS le SAMEDI 17 SEPTEMBRE à 14 heures à Beg-avel. A cette occasion aura lieu une foire aux chaussures.

* Pour tous renseignements concernant une inscription au football, contacter P. LE BRIS.

SOCIETE DE CHASSE

Assemblée Générale le dimanche 4 septembre à 10 h 30 en salle polyvalente.

JUDO

Les cours reprendront en septembre à DAOULAS.

TOUR DU FINISTERE FEMININ

SAMEDI 3 SEPTEMBRE: Etape CROZON/L'HOPITAL. Passages à Goasven (venant de Malenty) à 15 h 48 et 16 h 19.

DIMANCHE 4 SEPTEMBRE: Etape L'HOPITAL/ROSCOFF. Passage à 15 h 10 à Goasven.

COMMUNIQUE DU SIVOM

COURS DE MUSIQUE DU CENTRE BRETON D'ART POPULAIRE

Une réunion d'information se déroulera le vendredi 16 septembre 1988 à 20 h 30 en Mairie de DAOULAS pour l'ensemble des communes du Pays de DAOULAS.

+ Initiation par les méthodes actives à la flûte à bec (à partir de 6 ans).

+ Pratique instrumentale : harpe celtique, bombarde, flûte irlandaise, guitare, violon (à partir de 9 ans).

Inscriptions le 16 septembre à l'issue de la réunion.

Renseignements : C.B.A.P. TEL. 98.46.05.85. ou SIVOM de DAOULAS TEL. 98.25.86.06. de 10 à 12 heures du mardi au samedi.

PELE - MELE JOURNEE "PORTES OUVERTES" DANS LES MONUMENTS HISTORIQUES

Elle aura lieu le DIMANCHE 18 SEPTEMBRE 1988 à l'église paroissiale de LOGONNA.

PETITES ANNONCES

- * A vendre cause maladie MOTOCULTEUR HONDA G50 5 CU, avec fraises, butoir, accessoires excellent état. Prix : 3.000 F TEL. 98.20.62.35.
- * A vendre : salamandre émaillée "FAURE" très bon état feu continu tous combustibles.
 - brassières homoloquées.
 - + s'adresser à Mr. PAJOTIN "Pors-doun".
- * Cherche à louer à l'année maison avec jardin 2 ou 3 chambres. TEL. 98.81.40.06. ou 98.83.42.16.

TROUVE - PERDU

- * Trouvé bouée de mouillage blanche plastique. TEL. 98.20.65.92.
- * Perdu chat noir et blanc depuis le 15 août à Porsisquin. Propriétaire Mr. KERRIOU Jean-Pierre, 36, rue Maréchal Leclerc à GUIPAVAS. TEL. 98.84.66.17.

CET ESPACE VOUS EST RESERVE - PROFITEZ-EN - ENVOYEZ VOS ANNONCES EN MAIRIE POUR LE 22 DU MOIS -

LOGONNA

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL Nº 7 OCTOBRE 1988

INFORMATIONS MUNICIPALES



AFFAIRES SCOLAIRES

Garderie scolaire

Mr. le Maire informe le conseil municipal qu'il a eu communication par la présidente, des statuts et de la composition du bureau de la nouvelle association appelée TOM POUCE. L'étage de l'école maternelle a été mis gracieusement à la disposition de l'association par la commune. Un projet de convention entre la commune et TOM POUCE sera présenté au comité de l'association.

Effectifs scolaires

ECOLE PUBLIQUE :	- Maternelle41	ECOLE N.D. ESPERANCE	: - Maternelle) 25
	- Primaire68		- Primaire)
	109		

Accompagnement et surveillance des élèves de l'école publique

Les enseignants ne désirant plus participer à l'accompagnement des enfants à midi et à 13 heures pour aller à la cantine et retour à l'école publique, Mr. le Maire propose que cet accompagnement soit effectué par le personnel communal. Accord du Conseil. La surveillance des élèves de 13 à 13 h 20 sera également assurée par ce même personnel.

Achat d'une cuisinière électrique à l'école maternelle

Madame la Directrice de l'école maternelle sollicite une subvention de la commune pour l'achat d'une cuisinière électrique destinée à l'école maternelle.

- Prix de l'appareil.....1.920 F

- somme recueillie par les enfants.1.727 F (vente de gâteaux)

Subvention demandée..... 173 F

Accord du conseil muncipal pour une subvention de 200 F.

Demande de subvention de l'école N.D. d'Espérance

Accord du conseil pour une subvention de 4.000 F à l'école N.D. d'Espérance. Séjour dans une classe de découverte "option char à voile".

C.N.P.A. MOULIN-MER

Travaux sur bâtiment communal mis à la disposition du C.N.P.A.

Suite aux observations de la commission de sécurité, les blocs autonomes "sortie de secours" ont été installés dans les salles de cours. Les exutoires de fumée le seront prochainement.

Mairie, 29224 Logonna Daoulas tél: 98.20.60.98

ETAT-CIVIL - MOIS DE SEPTEMBRE

NAISSANCES : Emeline LESAGE "Guernévez" le 9 septembre.

MARIAGES : Alain DONNART et Chantal LE GUEN (Prat-an-dour) le 10 septembre.

Hervé CASTEL et Hélène CABILLIC (Gorréquer) le 10 septembre.

DECES

: Marie Jeanne MIOSSEC veuve SALAUN le 30 août.

URBANISME

Permis de construire : NEANT

Travaux soumis à déclaration

NATURE DES TRAVAUX	LIEU	NOM PRENOM	DATE AUTORISAT.
Mur de clôture Ravalement Pose d'un vélux Couverture ardoise d'un pignon	Gorréquer Gorréquer Lot. Labous le Stang	JOURDROUIN Fçois. R. AUFFRET Henri KERVELLA Daniel SALAUN Jean Yves	05.09.1988 06.09.1988 27.09.1988 27.09.1988

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

SERVICE DES EAUX

Le relevé des compteurs d'eau est en cours.

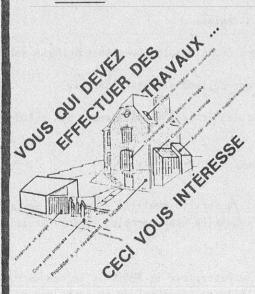
RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DECHETS LOURDS NON VEGETAUX

Le mardi 4 et 18 octobre.

CONSTRUCTIONS ILLEGALES

Il est constaté actuellement l'édification de constructions illégales sur le territoire de la commune de type chalet, abri de jardin, clôtures. Il est rappelé la réglementation en vigueur pour tous types de travaux en conformité avec le plan d'occupation des sols et du réglement national d'urbanisme. L'urbanisme étant de la responsabilité du Maire, il lui serait très regrettable d'être contraint de recourir aux poursuites pénales prévues par la loi.

RAPPEL



URBANISME - DEMANDE SIMPLIFIEE POUR PETITS TRAVAUX

POUR QUELS TRAVAUX ?

+ RAVALER unb façade.

 MODIFIER l'aspect extèrieur d'une construction existante (percer une fenêtre, fermer une loggia, changer de toiture...)

+ CONSTRUIRE sur un terrain <u>déjà bâti</u> (et à condition de ne pas changer la destination du bâtiment existant) un bâtiment de <u>moins de 20 m2</u> (ajouter une pièce, créer un balcon, construire un garage, un abri de jardin...)

+ INSTALLER une serre de faible importance.

+ EDIFIER une clôture.

VOTRE DECLARATION

+ Vous devez : * Remplir un imprimé (à retirer en Mairie).

* Constituer un dossier - Plan de situation (3 ex.)

- Plan de masse (3ex.)

- Schéma des façades ou croquis de la clôture (3 ex.)

Ce dossier est à déposer en Mairie qui vous délivrera un récépissé.

DELAIS

Réponse du Maire dans un délai maximum de 1 mois après la date de dépot (2 mois dans un périmètre protégéL

LE COIN DES ASSOCIATIONS

"NOTRE PATRIMOINE NATUREL"

BEVA E BRO DAOULAS - A.L.D.E. -

LES FLECHES LITTORALES OU CORDONS LITTORAUX COMMUNEMENT APPELES SILLONS OU NERUS

Les flèches littorales proviennent d'une accumulation de matériaux prélevés sur les falaises littorales. Les apports sont essentiellement constitués de plaquettes de schistes et de déchets coquilliers transportés par la dérive littorale (1).

L'orientation de cette dérive, sa force et la présence d'un point d'accrochage entraîment l'amorce d'un cordon.

Puis au cours des siècles, une accumulation de sédiments s'effectue faisant alors apparaître des flèches littorales nombreuses et variées.

Ensuite une période de glaciation est venue abaissant le niveau de la mer et laissant émerger les accumulations.

La végétation colonise alors les parties émergées par des plantes halophiles (2) adaptées à ce milieu, bette maritime entre autre et pelouse ra se. Le cordon se fixe.

Actuellement, nous sommes dans une période de fonte des glaces et le niveau de la mer monte lentement mais inexorablement.

La résultante est que les cordons sont maintenant soumis à une forte érosion alors que l'apport de matériaux dans certains secteurs est réduit. C'est le cas pour le tombolo (3) du Bendy.

En effet les falaises du Bendy qui ont été fortement érodées au cours des siècles ne produisent pratiquement plus de sédiments. Cette absence de production au niveau des falaises génère un démaigrissement (4) au bas de l'estran(5) pour regarnir le tombolo qui recule fortement (3 à 4 mètres en octobre 1987). Le couvert végétal fortement piétiné durant l'été ne remplit plus qu'incomplètement son office.

Si le mouvement de recul se perpétue, il risque à court terme de se produire une profonde modification du site du Bendy.

Le tombolo s'affaisserait dans le trou côté "est" ouvrant ainsi une brèche dans laquelle s'engouffrerait la mer, ce qui entraînerait une grande partie de sédiments. La grève dégarnie ne serait plus qu'une vasière.

La valeur de ce site repose sur sa relative rareté par la présence simultanée d'un tombolo et d'une flèche littorale perpendiculaire.

Afin de mieux comprendre ces phénomènes géomorphologiques, une sortie est prévue en cours d'année.

(1) Dérive littorale : Transfert latéral des sédiments directement lié à la houle et au vent.

(2) Halophile : Qui aime le sel.

(3) <u>Iombolo</u> : Mot italien signifiant tumulus, tertre ; est utilisé dans le cas ou un cordon

relie une île à la terre.

(4) Démaigrissement : L'inverse d'engraissement.

(5) Estran : Zone comprise entre la basse mer et la haute mer.



ARRÊTE :

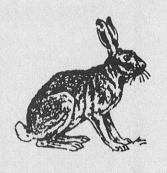
ARTICLE 1 - La Mériode d'ouverture générale de la chasse à tir et de la chasse au vol est fixée pour le département du FINISTÈRE :

du 25 Septembre 1988 à 8 heures au 26 Février 1989 à 17 h 30.

ARTICLE 2 - Par dérogation à l'article 1^{er} ci-dessus les espèces de gibier figurant au tableau ci-après ne peuvent être chassées que pendant les périodes comprises entre les dates et aux conditions spécifiques de chasse suiventes

ESPÈCES DE GIBIER	DATES D'OUVERTURE	DATES DE CLÔTURE
GIBIER SÉDENTAIRE.		
• Faisan	25/09/1988 à 8 h	27/11/1988 à 17 h 30
• Perdrix	25/09/1988 à 8 h	la chasse de cette
		espèce est interdite
		sur le territoire du
		G.I.C de la rade de
a Losia	05/00/4000 > 0.1	BREST
• Lapin	25/09/1988 à 8 h	08/01/1989 à 17 h 30
• Lièvre	16/10/1988 à 8 h	20/11/1988 à 17 h 30
GRAND GIBIER :		
Chevreuil - Cerf	25/09/1988 à 8 h	26/02/1989 à 17 h 30
Sanglier	25/09/1988 à 8 h	26/02/1989 à 17 h 30
GIBIER DE PASSAGE	25/05/1500 2 5 11	20/02/1989 2 17 11 30
Bécasse	25/09/1988 à 8 h	26/02/1989 à 17 h 30
Colombidés	25/09/1988 à 8 h	26/02/1989 à 17 h 30
• Grives	25/09/1988 à 8 h	26/02/1989 à 17 h 30
GIBIER D'EAU		=======================================
Canard Colvert	25/09/1988 à 8 h	31/01/1989 à 17 h 30
Autres gibiers d'eau	25/09/1988 à 8 h	26/02/1989 à 17 h 30
CHASSE A COURRE, A COR ET A CRI	15/09/1988 à 7 h	31/03/1989
CHASSE SOUS TERRE, • Renard, Blaireau	25/09/1988	15/01/1989





Afin de favoriser la protection et le repeuplement du gibier :

Toute chasse est suspendue, à l'exception des jours fériés, le mardi et le vendredi, y compris sur le Domaine Maritime.

Les heures pour la chasse à tir et au vol sont fixées comme suit :

- de l'ouverture générale au 31 octobre 1988, de 8 h à 18 h 30 (heure officielle)

- du 1er novembre 1988 à la clôture générale, de 8 h 30 à 17 h 30 (heure officielle).

Ces dispositions ne s'appliquent pas à la chasse au gibier d'eau à poste fixe matérialisé en bordure des plans d'eau, étangs, canaux, rivières et marais non assèchés, sur le domaine terrestre d'une part, sur le domaine maritime d'autre part.

Toute chasse est interdite en temps de neige, à l'exception de la chasse au gibier d'eau sur le domaine maritime, au chevreuil et au renard.

RECOMMANDATIONS :

Prélèvement maximal de 3 bécasses par chasseur par jour de chasse - Prélèvement maximum de 6 bécasses par groupe de chasseurs par jour de chasse - Prélèvement maximum de 6 bécasses par semaine - Mise en place d'un carnet individuel de prélèvement - A compter du 9 janvier 1989, jusqu'à la clôture générale, soit le 26 février 1989, la chasse à la bécasse ne peut se pratiquer qu'à l'aide d'un chien d'arrêt, muni d'un grelot, uniquement dans les bois et landes - Le pigeon voyageur n'est pas un gibier, il est protégé par la loi (les bagues des pigeons voyageurs tués accidentellement doivent être envoyées directement à l'Union des Fédérations Régionales des Associations Colombophiles de France, 54, boulevard Carnot 59.042 LILLE CEDEX et les bagues des autres oiseaux à l'exclusion des bagues provenant d'élevage de gibier au C.R.B.P.O. 57, rue Cuvier 75.005 PARIS.

Pour plus de précisions, consulter le règlement intèrieur des sociétés.



LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL Nº 8

NOVEMBRE 1988





NOTRE HISTOIRE

L'équipe de rédaction de LOGONNA-INFOS souhaitait depuis quelques mois vous relater l'histoire de LOGONNA. Un document de source indéterminée a été retrouvé en Mairie. Mensuellement LOGONNA-INFOS vous le fera découvrir.

SITUATION ET ORIGINE DE LOGONNA

La commune de LOGONNA, située sur le bord de la rade de BREST, forme une presqu'île formée au nord par la rivière de L'HOPITAL et à l'est par la commune de IRVILLAC.

Sa population qui, suivant OGÉE, était de 1.050 âmes au XVIIIeme siècle, est descendue en 1806 à 972, pour remonter un siècle plus tard à 2.163. Aujourd'hui la commune compte 1.312 habitants.

On sait très peu de choses sur son origine, mais il semble, résultant d'un acte du 31 mars 1237 (archives du Finistère inventaire des titres de l'abbaye de DAOULAS - Folio 178) que la seigneurie d'IRVILLAC et de LOGONNA était un ramage de la vicomté (depuis principauté de LEON). Elle appartenait à Eudo de MALESTROIT, petit-fils de Hervé de LEON, qui confirma en faveur de l'abbé et du couvent de DAOULAS les diverses exemptions qui leur avaient été précédemment octroyées.

Plus tard, la juridiction d'IRVIL-LAC et LOGONNA fut annexée à la vicomté de LE FAOU, à laquelle elle resta attachée jusqu'à l'époque de la révolution.

Au point de vue spirituel, le prieuré-cure de LOGONNA était un bénéfice dépendant de l'abbaye de DAOULAS et il devait avoir pour titulaire un chanoine de la dite abbaye, ainsi qu'il avait été convenu par un acte de l'année 1235, émanant de l'évêque de QUIMPER.

Les bulles de provision (arrêtés) en fixent le revenu à 24 ducats; il aurait été de 600 livres d'après un vieux manuscrit intitulé: histoire de l'abbaye de DAOULAS, qui daterait de la fin du XVIIeme siècle (archives départementales – inventaires de l'abbaye de DAOULAS, par LE GOYAT, 1848, page 223).

Une partie des revenus du prieuré était consacrée à l'entretien du titulaire et le surplus restait à la disposition de l'abbaye. La liste des prieurs nous est connue depuis Jean de LOCHAN qui fit échange en faveur de l'abbaye le 8 juin 1405.

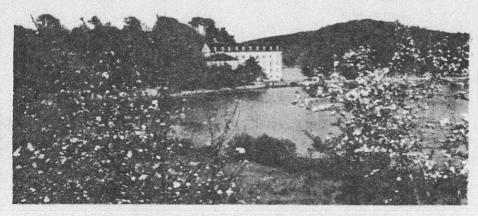
ORIGINE DU PATRONYME "LOGONNA"

Log, Loc ou Lok, du latin locus, lieu entre de nombreux toponymes servant à désigner un oratoire, une retraite de moine, un monastère, le sépulcre d'un saint.

LOGONNA dans les anciens titres s'appelle LOCUS MONNAE. Tous les documents jusqu'à la fin du XVIIe siècle écrivent LOUGONNA et non LOCMONNA ou LOGMONNA et il semble bien qu'il faille attribuer à un clerc mal inspiré, d'avoir placé devant le nom de l'épynonyme ONNA un "M" dont l'élision ne peut absolument s'expliquer.

Aussi, nous pensons que MONNA ou MUNNA, serait le même personnage que Saint ONNA, patron de LOGONNA et autrefois de IRVILLAC. La forme du nom a pu être altérée, l'existence du Saint Evêque et homme de grande vertu ne peut être mise en cause. Une vieille statue en pierre de l'évêque, la main droite placée pour bénir, exsite toujours dans l'église.
Saint MONNA ? Saint ONNA ? Nous

Saint MONNA? Saint ONNA? Nous ne pouvons trancher. LOGONNA, établissement de Saint ONNA se retrouve en Cornouaille anglaise dans LEGONNA en Saint Columb Miror. D'ailleurs, il faut signaler que Saint Monna figure aux litanies du missel de Saint Vougay (XIe siècle).



Mairie, 29224 Logonna Daoulas

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

DU

REDEVANCES "EAU" 1988

Vous venez de recevoir vos avis de paiement pour redevance d'eau. Cette année les tarifs n'ont pas été modifiés par rapport à 1987.

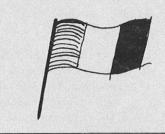
La rubrique "PARTICIPATIONS", précédemment intitulée "FONDS NATIONAL sur les avis 1987, est établie pour couvrir les différentes redevances auxquelles la commune doit contribuer : Agence de bassin, syndicat de transport d'eau de DAOULAS, syndicat de production d'eau de DAOULAS, fonds national d'adduction d'eau.

LE PERCEPTEUR TIENDRA UNE PERMA-NENCE EN MAIRIE LE VENDREDI 18 NOVEMBRE DE 09 A 12 HEURES POUR LE RECOUVREMENT DES REDEVANCES.

COMMEMORATION

11 NOVEMBRE 1918

La cérémonie de célébration du 70 ème anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le 11 novembre. Elle débutera par un office religieux en l'église SI. MONNA, suivi d'un dépôt de gerbes au Monuments aux Morts et allocutions. Un pot offert par la municipalité en salle polyvalente clôturera la manifestation.



CONTENEURS POUR ORDURES

MENAGERES

Il est rappelé que des conteneurs sont à la disposition des usagers à divers endroits de la commune. Il est demandé d'y déposer uniquement des ordures ménagères à l'intèrieur de sacs plastiques à l'exclusion d'autres déchets (coupes de pelouse, de haies...)

Les sacs d'ordures ménagères dans les conteneurs et non à côté.



RAMASSAGE DE FERRAILLE ET

DES ENCOMBRANTS

- le mercredi 2 novembre (au lieu du mardi en raison des fêtes de la TOUSSAINT.
- le mardi 15 novembre.



CAMPAGNE ECLAIRAGE

La Gendarmerie de DAOULAS se tiendra à la disposition des automobilistes le mardi 15 novembre de 09 heures à midi au hangar communal du CREQUIN pour le règlage des feux.

INFORMATIONS A.N.P.E.

- Les prochaines permanences ANPE au siège du SIVOM du Pays de DAOULAS, 2, rue de la Gare, se dérouleront les 3 et 17 novembre de 9 à 12 h.
- Un statut gratuit de technique et recherche d'emploi (lettres de demande, Curriculum Vitae etc...) a été programmé sur le Pays de DAOULAS les 24 et 25 novembre à destination de tous les demandeurs d'emploi. Animé par Mme STRICOT, conseiller professionnel de l'A.N.P.E., ce stage est coordonné par Hervé LE MENS, animateur du SIVOM, auprès de qui il est conseillé de s'inscrire (de 10 à 12 h du au samedi TEL. 98.25.86.06.)

36 15 CODE "ARMEE"

LE SERVICE NATIONAL SUR MINITEL

Le ministère de la Défense vient de lancer un service d'information par minitel destiné à toutes personnes désireuses de se renseigner sur le service national. Ce service vise d'abord à éviter aux jeunes gens d'omettre de se faire recenser à 17 ans et quatre mois et de subir les conséquences d'un tel oubli. Il leur permet également de connaître leurs droits et les démarches nécessaires pour les faire valoir, ainsi que les différents types de service national qu'il est possible d'accomplir et sous quelles conditions. Renseignements : Minitel "36 15 code "ARMFF"

ATTENTION DROGUE !!!!!

Selon les autorités, une sorte de tatouage pour enfants appelé "BLUE STAR" (étoile bleue) est présentement sur le marché dans certains milieux aux U.S.A.

C'est une feuille de papier blanc, contenant des petites étoiles de la grosseur d'une gomme.

Chaque étoile est imprégnée de LSD et peut être enlevée et portée à la bouche. L'absorption peut aussi se faire par les pores, simplement en manipulant le papier pour appliquer le tatouage. Ces tatouages représentent MICKEY MOUSE, SUPERMAN, ou également des papillons et se présentent sous forme de timbres. Les timbres contenant du LSD sont de couleur brillante et empaquetés dans un contenant catonné rouge, avec une photo de MIKEY MOUSE, emballés dans un sac transparent refermable. L'emballage contient 5 feuilles totalisant 100 timbres.

Ceci est la nouvelle façon de vendre de l'acide (DROGUE).

Un jeune enfant qui viendrait en possession de ces timbres pourrait faire un "TRIP" MORTEL. On craint aussi que les enfants, plus âgés et connaissant l'effet de l'acide, donnent un tatouage gratuit au plus jeunes, dans le but de s'amuser de leurs réactions à l'acide. Il est important que tous les parents soient alertés, au cas ou leur (s) enfant (s) ferait usage de ces timbres même innocemment.

On a trouvé des étoiles au CANADA, elles pourraient arriver en FRANCE, plus vite qu'on ne le pense.

L'ARTICLE DU MOIS

Les Oiseaux

LES DIFFERENTES ESPECES

Sans atteindre l'importance des hauts lieux de l'ornithologie que sont la baie de AUDIERNE, la baie de Goulven ou le golfe du Morbihan , la rivière de DAOULAS rassemblent chaque hiver une cinquantaine d'espèces liées au milieu naturel.

Les COLVERTS et les CANARDS SIFFLEURS sont de loin les plus nombreux sur les vasières en compagnie des petites SARCELLES D'HIVER et des grands TADORNES DE BELON.

Dans la rivière et dans la baie, la "vedette" revient aux HARLES HUPPES dont les bandes voisinent les PLONGEONS ARTIQUES ET IMBRINS, les FOLIGOLES MILOUINS ET MORIL-LONS, les GREBES CASTAGNEUX HUPPES A COU NOIR ET ESCLAVONS. Au plus froid de l'hiver, les

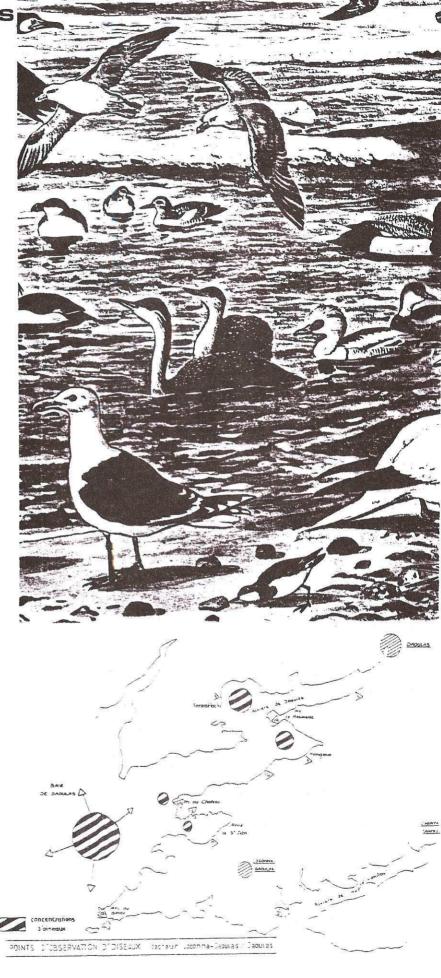
Au plus froid de l'hiver, les surprises sont variées et parfois nombreuses avec la présence des OIES BERNACHE CRAVANT, des EIDERS A DUVET, des GARROTS A OEIL D'OR ou des HARELDES DE MIQUELON.

Sur les vasières et les cordons littoraux, le petit monde des échassiers s'agite : du grand COURLIS CENDRE (au bec curieusement allongé et courbé) aux petits TOURNEPIERRES A COLLIER ou aux BECASSEAUX VARIABLE en passant par l'HUITRE-PIE et l'incontournable CHEVALIER GAMBETIE débordant d'énergie.

Toute cette activité n'échappe pas aux CORMORANS posés sur les bateaux ni aux HERONS CENDRES qui contrastent par leur passivité avec leur cousine L'AIGRETTE GARZETTE.

(BEVA E BRO DAOULAS)

Dans un prochain numéro LOGONNA INFO et BEVA E BRO DAOULAS se proposent de vous présenter ces différentes espèces.



LE 26 NOVEMBRE A 20 H 30 SALLE POLYVALENTE SOIREE DIAPOS, VIDEO. THEME : "LES OISEAUX"

LE 27 NOVEMBRE, RENDEZ-VOUS A 14 HEURES AU MENGLEUZ, POUR UNE OBSERVATION DES OISEAUX MIGRATEURS

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL Nº











Décembre malgré les froidures est, pour les familles un mois de fièvre pour préparer et vivre la fête de Noël et dire adieu à l'année qui s'achève. C'est la période des joyeuses réunions, de la chaleur des coeurs.

Nous qui allons nous retrouver dans ces ambiances de joies, nous accorderons un peu de cette chaleur aux personnes qui, autour de nous, se résignent, pour qui ces fêtes ne peuvent être que souffrance dans la solitude ou la pauvreté qui les enserrent. Faisons que nous soyons heureux tous ensemble. Aussi, à tous, je souhaite joyeux Noël et bonne fin d'année. (Ch. MADEC).

COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose à Monsieur LE DINS, Receveur Municipal de présenter les budgets supplémentaires préparés par la commission des finances et lui-même.

BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

COMMUNE

Section de fonctionnement : 328.326 F.
Section d'investissement : 2.270.457 F.

Ce budget est adopté à l'unanimité moins une abstention.

SERVICE DES EAUX

Section de fonctionnement : 82.042 F.
Section d'investissement : 384.387 F.

Budget adopté à l'unanimité.

ACQUISITION D'UN APPAREIL A PRESSION

Il a été décidé l'acquisition d'un appareil à pression. Coût : 15.000 F (H.I.)

ACQUISITION DE TERRAIN

Acquisition d'une surface de 82 m2 de la parcelle 916 de la section A, route de l'anse du Bourg pour l'implantation d'une cabine moyenne/basse tension pour amélioration de la distribution d'énergie électrique.

CREMATORIUM

Par suite de la mise en service du crematorium à CARHAIX, Monsieur le Maire fait observer que la création d'un colombarium destiné à recevoir les cendres des administrés incinérés pourrait être pensée pour l'avenir sous une forme simple.

GARDERIE "TOM POUCE"

Un projet de convention entre l'association "TOM POUCE" et la commune a été élaboré. Accord unanime du conseil municipal pour le versement d'une participation de 6.500 F à titre d'avance à l'association TOM POUCE; ceci pour lui éviter des problèmes de trésorerie liés entre autres au démarrage de l'opération.

TRAVAUX SUR BATIMENT C.N.P.A.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à l'exécution de travaux (peinture et menuiserie etc..) sur le bâtiment C.N.P.A., par un employé du centre nautique. Le C.N.P.A. facturera cette main-d'oeuvre à la commune.

UTILISATION DE LA SALLE POLYVALENTE : TARIFICATION

Mr. le Maire souhaite qu'une tarification pour occupation de la salle polyvalente soit étudiée et appliquée aux organismes à but lucratif.

EMPRUNT : 277.000 F

Un emprunt de 277.000 f a été contracté pour le financement de l'acquisition de la propriété QUILLIEN au Bourg. Durée 15 ans, taux fixe.

Cette délibération annule et remplace la délibération du 3 juin 1988 concernant la réalisation d'un emprunt de 350.000 F.

HOPITAL DE LA CAVALE BLANCHE (MOTION)

Le Maire donne lecture d'une correspondance de l'association "Hôpital de la Cavale Blanche" exposant la nécessité urgente de création d'un nouvel hôpital.

la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

"Le Conseil Municipal estime que les locaux actuels du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de BRETAGNE OCCIDENTALE ne répondent plus aux besoins de la population et demande instamment que le budget du Ministère de la Santé prévoit en 1989 les crédits nécessaires à la construction du nouvel hôpital de la Cavale Blanche."



COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

C.C.A.S. (RECTIFICATIF)

Lors de l'allocation du Maire à l'occasion du repas offert au plus de 70 ans par le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) le Maire a fait mention du "dernier repas au restaurant Jaouen" par le CCAS en place. D'aucuns ont interprété que le restaurant Jaouen cessait son activité. Il m'en est rien.

Il fallait interpréter : "Le CCAS en place actuellement cessera son activité en mars 1989 pour être renouvelé après les élections municipales".

LISTES ELECTORALES

Les nouveaux résidents et les jeunes gens qui auront 18 ans avant le 1er mars 1989 sont invités à s'inscrire sur les listes électorales avant le 1er janvier 1989.

RAMASSAGE DE FERRAILLE ET DES ENCOMBRANTS

Mardi 6 et 20 décembre.



RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE 1988/1989

Mr. Arnaud MEVEL a été chargé par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour recueillir les renseignements qui sont couverts par le secret statistique.

Cette opération réalisée tous les 10 ans a pour but de mettre à jour l'ensemble des données statistiques de l'agriculture finistérienne, le dernier recensement datant de 1980. Il est demandé aux exploitants agricoles de réserver le meilleur accueil à l'enquêteur et de répondre en toute sincérité.

NOUVEAUX RESIDENTS

Les personnes arrivant ou quittant la commune sont invitées à se présenter en Mairie.

Ceci évitera des erreurs au niveau de la facturation de l'eau.

DEPOT DE RENEVER

Il est rappelé que le dépôt de RENEVER est réservé uniquement qu'aux branchages à l'exclusion de tous autres matériaux (troncs d'arbres, etc...)



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Dans le cadre de la journée nationale des personnes âgées, les membres du C.C.A.S. invitent les logonnais à réfléchir aux problèmes de la solitude. Ils peuvent, par exemple, accueillir pour les fêtes de fin d'année une ou des personnes seules pour leur faire partager l'ambiance chaleureuse de leur foyer.

Un petit geste peut donner beaucoup de bonheur.

TRAVAUX EN COURS

Une ouverture vient d'être effectuée dans le pignon "EST" du préau de l'école publique. Elle permettra aux enfants d'accéder en toute sécurité au parking de la zone marché après avoir emprunté le sentier piétonnier.

Cet accès permettra également aux enfants ou parents de s'abriter sous le préau lors des intempéries.

Des bordures en béton ont été posées sur la voie d'accès à la zone marché à la limite de la propriété GUERMEUR (bar, alimentation).Il est désormais interdit de stationner dans ce couloir.

L'opération "rue" va débuter prochainement par l'implantation de stèles dans certains carrefours de la commune.

Il est recommandé aux propriétaires de prévoir dès à présent un emplacement pour le futur numéro de leur habitation.

RECENSEMENT MILITAIRE

Vous avez eu, vous aurez 17 ans en OCTOBRE, NOVEMBRE ou DECEMBRE 1988, faites-vous recenser en Mairie avant le 31 JANVIER 1989. Se munir du livret de famille.

Pour tous renseignements complémentaires : 36.15 code "ARMEE".

VACANCES DE NOEL

Du mercredi 21 décembre après la classe au jeudi 5 janvier 1988 au matin.

ANALYSE D'EAU

Prélèvement sur le réseau.

P.H.: 7,95. Conductivité : 324. Nitrates : 45

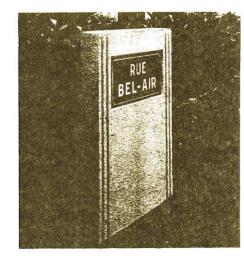
CONCLUSION DE LA D.A.S.S.

"eau de bonne qualité, conforme aux dispositions de l'arrêté du 10.08.1961."

OUVERTURE SUR VOIE

PUBLIQUE

Tout propriétaire de terrains qui désire effectuer ou agrandir une ouverture sur la voie publique (départementale ou communale) doit obligatoirement faire une demande en Mairie.



Associations sportives, culturelles, ce journal est aussi le votre, si vous désirez y participer, envoyez-nous vos informations, elles seront mensuellement publiées.

L'ARTICLE DU MOIS

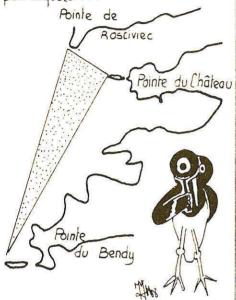
Le mystérieux Triangle de Logonna"

Le Courrier de la Radé du 20 Novembre 1988, page Logonna-Daculas.

— "Depuis le début du mois, de nombreux poissons ne rentrent plus drez eux le soir.

Les familles inquietes ont averti la police...

L'inspecteur Morbik s'est rendu sur place pour enquêter..."



L'inspecteur Morbik s'approche d'un canard à l'allure vraiment curieuse.

- Morbik: "Dites-moi mon brave, je n'ai pas l'honneur de vous connaître..."
- Le Canard: "Effectivement Jeviens d'arriver dans ces lieux depuis à peine un mois."

_ Morbik: "Tiens -tiens ..."
"Au fait , n'auriez vous pas vu
des poissons dans ces parages?"

- Le Panard: " Despoissons?

 Et comment! En fait, mon cher

 Monsieur, je ne voisque sa et

 je dirais même que je ne mange

 que sa:
- _ <u>Morbik</u>: Mais c'est très intères . sant . Et comment les altrapez . vous ?
- Le Canard: "Mais c'est très simple: je plonge. Tenez jevais vous faire une démonstration."
- Le Canard plonge après un petit saut hors de l'eau pour prendre son étan. L'inspecteur Morbik reste seut et perplexe a 45 secondes plus tard, le Canard ressort tenant dans son bec un gobbie qu'il avale rapidement

_ <u>Le Canard</u>: "Et voilà le travail!"
_ <u>Morbik</u>: "Mais comment vous y
prenez vous pour le capturer? "
_ <u>Le Canard</u>: "Tout est dans lebec.
Recardez bien les dents et le crochet
à l'extremite "

_ <u>Morbik</u>: "Effedivement, vous êtes bien outillé :

Le Sanard "D'ailleurs, du fait de la Forme de mon bec, les Logonnais me nomment : An Hovad Beg Hesken c'est à dire le canard à bec de saie ."

Mornik " Mais vous p'allez pas me

- Morbik: "Mais vous n'allez pas me dire que vous ne mangez que des gobbies "

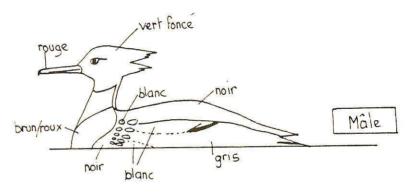
Le Canard: "Non . Mais cesont loujours des perils poissons non consommés par l'homme :"

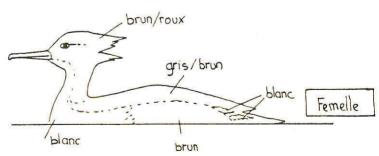
Morbik: "Très bien . J'en prends bonne note .

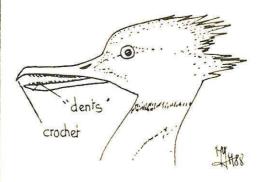
Au fait, combien de temps complez vous rester ia?

Le Canard: "Votre dimat étant assez doux, je resterai jusqu'à fin Mars. Ensuite je regagnerai ma résidence d'été sur les côtes Scandinaves "Morbik: "Fort bien. Bon je vais vous laisser à vos occupations Monsieur.

Le Canard: "Monsieur Mergus serrator pour vous servir. Mais appelez moi simplement Monsieur le Harle Huppe







RECTIFICATIF A L'ARTICLE

"LES OISEAUX" DE LOGONNA

INFOS DE OCTOBRE

Quelques erreurs de frappe se sont glissées dans notre précédent article.

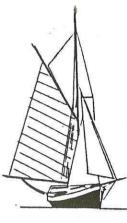
- Il fallait lire:
- "Plongeon arctique"
- "Fuliqules milouins"
- "Huitrier pie"
- "les grèbes castagneux, huppés, à cou noir et esclavons".

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 10 JANVIER 1989

Bloavez Mad









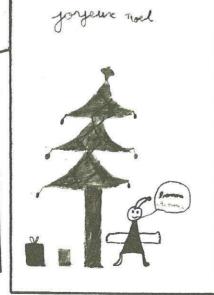


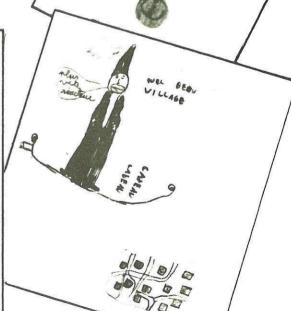


LOGONNA-INFOS joint aux enfants des écoles LOGONNA pour vous souhaiter de joyeuses fêtes et une bonne et heureuse année pour 1989. **BLOAVEZ** MAD









Mairie, 29224 Logonna Daoulas tél: 98.20.60.98

LE MOT DU MAIRE

A vous tous qui lirez ce bulletin, qui sera le dixième d'une série à qui nous souhaitons très longue vie, et à l'occasion de la première édition 1989, à vous amis de LOGONNA, le conseil municipal et moi-même vous présentons nos meilleurs voeux : que les souhaits de chacun se réalisent, que le bonheur vous comble, que la maladie vous épargne et que la concorde règne entre tous.

1989 étant une échéance pour le mandat du conseil municipal, mon profond espoir est de revoir sièger autour de la table du prochain conseil, une équipe qui continuera à gèrer notre commune dans le meilleur esprit, dans l'intérêt de tous.

BLOAVEZ MAD.

Ch. MADEC.

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

TRAVAUX EN COURS

COUCOU LES REVOILA !!!!

Les trois statues classées, SAINTE MARGUERITE (16e siècle), SAINT MARC et SAINT HERBOT (17ème siècle) nous ont quittés depuis quelques mois pour restauration. Elles doivent nous revenir vers le 11 janvier 1989 et reprendre leur place dans la chapelle pour encore quelques siècles.





TRAVAUX P.T.T.

L'administration des P.T.T. doit, à partir du 9 janvier 1989, faire effectuer des travaux de renforcement de réseau téléphonique, par la pose d'un cable souterrain en bordure de la voie communale n°6 du carrefour de Kerliver à celui de Porsisquin, sur une longueur de 1.500 mètres.

COMPTEURS D'EAU

En cas de froid, pensez à protéger vos compteurs d'eau.

OPERATION "RUE"

L'implantation des stèles dans certains carrefours de la commune vient d'être effectuée par les employés communaux. Sur ces stèles seront appliquées les plaques de rues courant janvier 1989. Les habitations recevront ensuite leur numérotation.

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE

ET ENCOMBRANTS
Mardi 3 et 17 janvier 1989.



CHIENS ERRANTS

De nombreuses réclamations sont régulièrement enregistrées en Mairie, suite à des dégâts provoqués par des chiens en liberté. Nous rappelons qu'une règlementation existe (art. 213 du code rural, loi du 10 juillet 1976 - article 12). Nous demandons aux propriétaires d'animaux de bien vouloir tout simplement, la respecter.

Arrêté du Maire de LOGONNA en date du 12 novembre 1981.

ARTICLE 1: La divagation de chiensest interdite sur le territoire de la commune.

ARTICLE 2: Les propriétaires des animaux en divagation seront verbalisés pour infractions aux règlements et passibles d'amendes.

ARTICLE 3: Le Garde-Champêtre, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de DAOULAS, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.



Sympa. les chiens, mais pas en divagation !!!!!!

LE COIN DES ASSOCIATIONS

JANVIER AU CLUB CULTURE ET LOISIRS

MARDI 10 JANVIER

Goûter de l'an nouveau au local.

MARDI 17 JANVIER

Projection d'un film documentaire en provenance de la M.G.E.N. "Le temps d'un regard". Débat-causerie à l'issue de la

MARDI 24 JANVIER

projection.

Sortie cinéma à BREST. Film : "Camille Claudel". Départ du local à 13 heures en autocar.

MARDI 31 JANVIER

Démonstration patisserie. "Le gâteau aux pommes et amandes".

JEUDI 5 et 12 JANVIER

Bricolage :Cartonnade - technique et réalisation.

* Il est possible de se joindre au club pour la sortie cinéma du 24 janvier. Des places seront disponibles dans l'autocar (pour le cinéma ou pour faire des courses en ville). s'inscrire au 98.20.64.64. ou 98.20.63.05.

A.S. LOGONNA (FOOT)

Reçoit LA FOREST le 8 janvier. Reçoit l'Etoile St. Roger le 22 janvier. Se déplace à PLOUGASTEL (E.S.G.) le 29 janvier.



RUBRIQUES INFORMATIONS

LOGONNA-INFOS de octobre vous avait présenté la campagne coquillière 88/89, dans ce numéro, il se propose de vous expliquer ce qu'est un rôle d'équipage.

Tous les navires pratiquant une navigation maritime et dont l'équipage comprend des marins professionnels reçoivent obligatoirement un rôle d'équipage.

Le rôle d'équipage est le

Le rôle d'équipage est le document qui :

- précise l'identité du navire et le genre de navigation qu'il pratique (petite pêche, pêche côtière, long cours, cabotage etc...)
- contient les renseignements d'identité de l'équipage,
- constate le contrat d'engagement conclu entre l'armateur et l'équipage,
- certifie la durée des services accomplis par les marins et permet de calculer les taxes et cotisations dues à l'Etablissement National des Invalides de la Marine (ENIM),
- supplée aux registres du droit commun pour les actes d'état-civil ou autres, que le capitaine peut éventuellement avoir à dresser au cours du voyage (décès, naissances etc..).

ARMEMENT DU ROLE

La demande de rôle est formulée par le propriétaire du navire qui doit présenter son acte de francisation.

Les renseignements ci-après y sont portés :

- en ce qui concerne le navire :nom, type de navire, numéro d'immatriculation, date et lieu de construction, jauge, puissance, signal distinctif pour les navires équipés d'un poste radio, nom du propriétaire et adresse, date de l'armement, genre de navigation, date de la visite de sécurité.
- en ce qui concerne les marins : nom, prénom, date et lieu de naissance, domicile, brevets, numéro d'identification, fonction catégorie de la fonction, dates et lieux d'embarquement et de débarquement, conditions d'engaqement.

Le propriétaire ou le patron signe une soumission par laquelle il s'engage à respecter les règlements maritimes, notamment ceux concernant le contrat d'engagement, les effectifs, la sécurité du navire, de son équipage et ses passagers éventuels. Le rôle est ensuite signé par le Syndic des Gens de Mer. Il est valable pour un an.

DESARMEMENT DU ROLE

A l'expiration de sa validité, c'est à dire au bout d'un an, le rôle doit être remis au Syndic des Gens de Mer en vue du désarmement. Tous les membres de l'équipage sont débarqués administrativement. Les Affaires Maritimes liquident les taxes dues à l'ENIM.

Si le navire continue à naviguer un nouveau rôle est établi.

Les droits dus au désarmement du rôle comprennent :

les cotisations des marins et les contributions des propriétaires à la caisse générale de prévoyance qui est la caisse de sécurité sociale des gens de mer et de leur famille.

Créé par COLBERT, le régime français de sécurité sociale des gens de mer est historiquement le plus ancien régime de sécurité sociale au monde



PORS-BEACH en 1963, quelques mois avant leur mise à la retraite, le "Petit Théophile", le "Petit Jean" et le "Zéphir".

RUBRIQUES PRATIQUES

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

				原 2	
01 janvier	•	Dr. BESANCON (DAOULAS)	TEL.98.25.83.36. ou Dr.		TEL. 98.81.95.55.
08 janvier		Dr. GUEVEL (DAOULAS)	TEL.98.25.80.03. ou Dr.		TEL. 98.21.93.69.
		Dr. BILLANT (DAOULAS)	TEL.98.25.83.93. ou Dr.	CRENN (SIZUN)	TEL. 98.68.82.92.
22 janvier		Dr. BARON (LOGONNA)	TEL.98.20.65.06. ou Dr.		TEL. 98.68.80.05.
29 janvier		Dr. FAUROT (L'HOPITAL)	TEL.98.20.01.86. ou Dr.	VANNIER (LOPERHET)TEL. 98.07.10.07.
			TEL.98.25.84.81. ou Dr.	HENDY (IE CANII)	TEL 08 81 05 55
05 février	:	Dr. PETIT (DAOULAS)	111.90.27.04.01.00 II.	HENRY (LE PAUU)	ILL. JU. UI. JJ.J.J.

N° TEL. GENDARMERIE DE DAOULAS : 98.25.80.06.

N° TEL. POMPIERS LE FAOU: 98.81.90.14.

N° TEL. CROSS CORSEN (Sauvetage en mer): 98_89.31.31.

N° TEL. SERVICE AIDE MEDICALE URGENCE (S.A.M.U.): 98.46.11.33.

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

1er et 2 janvier	: Pharmacie ROPERS (PLOUGASTEL)
8 janvier	: Pharmacie CAILLEAU (DAOULAS)
9 janvier	: Pharmacie LE MAD (PLOUGASTEL)
15 et 16 janvier	: Pharmacie BODENES (PLOUGASTEL)
22 janvier	: Pharmacie COAJOU (LOPERHET)
23 janvier	: Pharmacie ROPERS (PLOUGASTEL)
29 et 30 janvier	: Pharmacie FEREC (PLOUGASTEL)
5 février	: Pharmacie RIOU (L'HOPITAL)
6 février	: Pharmacie BODENES (PLOUGASTEL)

NOTA: La pharmacie de garde le dimanche assure le service de nuit la semaine suivante. Le service de nuit commence à 19 heures et se termine le lendemain matin à 09 heures.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nature des travaux	Lieu	NOM Prénom	Date autorisation
Véranda	Parc bras	GLOANEC André	12.12.1988
Extension habitation	Penfoul	LE HIR Charles	12.12.1988
Résidence principale	Rte. Centre N.	JAOUEN Gérard	19.12.1988

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Raphaël RARON Wie Bourg^m né le 29 novembre 1988 à LANDERNEAU.

Julie DI.JOUX "Cléménéch'y" née le 19 décembre 1988 à BREST.

DECES

Marie Yvonne LE LOC'H veuve LE ROUX "Guernévez" décédée à PLOUGONVEN le 2 décembre 1988.

Jeanne KERMAREC veuve DIVERRES décédée à SAINT-MALO le 3 décembre 1988.

LES PETITES ANNONCES DE LOGONNA INFOS

ACHELE

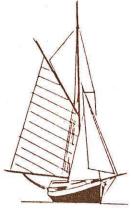
Particulier achète sur LOGONNA petite maison ou nenty mêma à rérover. Tel. : 98.41.91.17. Heures des repas. LOUE

Maison à louer type T 3, route du Bendy. Cuisine aménagée, grand séjour, cheminée, buanderie garage, chauffage fuel. 2000 m2. TEL. 98.20.64.10.

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 11 FEVRIER 1989





UNE ANNEE DE CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 16.01.1988

RENFORCEMENT DU RESEAU D'EAU ENTRE STE. MARGUERITE ET LE ROHOU - PROGRAMME 1987 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Le marché avec la SOGEA passe de 217.888 F à 247.888 F (H.I.) car il est apparu souhaitable d'installer deux postes incendie supplémentaires.

TRAVAUX EAU SUR KERNISY

Extension de 270 mètres du réseau d'eau sur secteur de KERNISY. Coût des travaux : 40.000 F.

NUMEROTATION DES HABITATIONS

La commission a commencé son travail de réflexion sur le projet de numérotation des habitations.

REMPLACEMENT DU MATERIEL INFORMA-TIQUE DE LA MAIRIE

Coût de l'acquisition 23.100 F

TRAVAUX EGLISE PAROISSIALE

Réfection du plafond de l'église paroissiale :

- reprise des lambris 56.097 F (TTC)
- Peinture: 85.883 F (TTC)

REUNION DU 23.02.1988

ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Suite à la démission de Mr. Pierre HERRY, il est procédé à l'élection d'un Maire et de 4 adjoints :

- Maire : Mr. Charles MADEC.
- 1er Adjoint : Mr.Joseph MARHIC
- 2e Adjoint : Mr. Eugène CREISMEAS.
- 3e Adjoint : Mr. Jean LABOUS
- 4e Adjoint : Mr. Jean-Jacques LE RHUN.

REUNION DU 17.03.1988

BUDGET PRIMITIF

Principales dépenses

- + Travaux église : 142.000 F
- + Travaux voirie: 150.000 F
- + Complexe sport. : 33.000 F
- + Remb. emprunt : 679.750 F

- Principales recettes

- + Prélèvement : 600.750 F
- + Subventions : 137.000 F
- + Ressources : 252.000 F
- + Emprunt : 150.000 F

REMANIEMENT DES COMMISSIONS MUNICIPALES

le conseil municipal remanie les commissions municipales suite à l'élection du Maire.

REUNION DU 15.04.1988

ACQUISITION DE LA PROPRIETE QUILLIEN AU BOURG

Accord du Conseil Municipal pour l'acquisition de la propriété QUILLIEN pour le prix de 270.000 F.

RESTAURATION DE STATUES CHAPELLE STE. MARGUERITE

Ste. Marguerite, St. Herbot, St. Marc.

FINANCEMENT :

50% par l'Etat : 15.062 F. 25% par le Département : 7.351 F 25% par la Commune : 7.351 F.

REUNION DU 3.6.1988

REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS

Le Maire est autorisé à renégocier les emprunts ayant un taux supèrieur à 11%.

DECHARGES DE GUELET-AR-C'HOAT ET DE KERSINIC

Pour lutter contre l'anarchie qui préside aux natures des dépôts, le conseil municipal décide de prendre les mesures suivantes :

- Interdiction d'utilisation par les personnes étrangères à la commune.
- Interdiction de dépôts de voitures, déchets lourds, branchages et déchets de jardin.
- Limitation des décharges de terres provenant de terrassements d'immeubles.
- Un système de blocage des entrées ainsi que les jours et heures autorisés pour les décharges seront étudiés.

CAMPING/CARAVANING - PARTICIPA-TIONS FINANCIERES

- 500 F pour les caravanes séjournant à l'année.
- 200 F pour les caravanes séjournant de 3 à 6 mois.

ABONNEMENT EAU

- Caravanes séjournant plus de 1 mois : 100 F
- Caravanes séjournant moins de 1 mois : 50 F.

REUNION DU 23.6.1988

COMPTES ADMINISTRATIFS 1987

Commune : excédent : 206.998 F Service des eaux : excédent 374.929 F.

SUBVENTIONS 1988

Montant des subventions votées 44.138 F.

NOTRE HISTOIRE

30 décembre 1793

Le conseil municipal refuse d'accéder à une demande du district de LANDERNEAU qui sollicite des blés pour approvisionner le marché de cette ville.

12 ventôse an II (2 mars 1794)

Le district réquisitionne des blés que LOGONNA devra fournir tous les jeudis.

21 ventôse an II (11 mars 1794)

Le citoyen LAISSEGUES fils, de LANDERNEAU, sur présentation de la société populaire de LOGONNA, est nommé instituteur de cette commune.

5 germinal an II (25 mars 1794)

Réquisition des vieilles ferrailles, chaudières, vieux boulets pour en faire des gueuses, destinées au lest des vaisseaux de la République.

17 juillet 1795

François KERVELLA, vicaire constitutionnel de LOGONNA, achète à la nation le presbytère de cette paroisse et des dépendances. Le 14 février 1801, il les rendra à sa première destination.

30 thermidor an VIII

Jean LE GUENNOU, de Kernisy, prend possession de la Mairie. Il siège pour la dernière fois le 15 pluviose an XII. Depuis cette date jusqu'au 20 août, les fonctions de Maire sont remplies par l'adjoint Vincent GUERMEUR, de Guernabic.

9 brumaire an XII (30 octobre 1803)

Le Maire, Jean LE GUENNOU déclare au conseil municipal : "Citoyens, je suis chargé par le Gouvernement d'exercer parmi vous les fonctions de Maire. Je les exerce depuis plusieurs années et je me suis flatté d'être honoré de votre confiance. Mais désormais, chacun de mes concitoyens a le droit de me décrier et de m'insulter. Je perds infailliblement et votre confiance et le droit à votre

respect. Je viens donc vous dénoncer un homme sans aveu et sans conduite de cette commune, lequel m'a manqué les cinq de ce mois. Le citoyen Yves LE ROUX exerce dans cette commune les fonctions du ministre du culte. J'ai pris sur moi de 'empêcher de faire les fonctions dimanche dernier ; je viens aujourd'hui soumettre à votre délibération si je dois continuer jusqu'à ce qu'il nous fasse voir son autorisation par les autorités civiles et religieuses. Citoyens, vous connaissez l'homme dont je vous parle et plusieurs de nos concitoyens m'ont réclamé à son sujet".

NOTA

Yves LE ROUX, recteur de LOGONNA avant la révolution y résidait encore le 28 octobre 1803. Il prêta serment de fidélité à la Constitution de l'an VII, en même temps que François KERVELLA. Ils se qualifient alors tous deux "ministres du Culte". en 1806, LE ROUX, interdit habite LOGONNA. François KERVELLA, en religion frère CYPRIEN, carme déchaussé, se qualifie "Vicaire de LOGONNA" du 15 juillet 1793 au 2 novembre 1800. Etant membre du conseil général de la commune, il est élu le 1er mars 1795, pour dresser, en qualité d'officier public, les actes de l'Etat-Civil. Il remplit ces fonctions jusqu'au 23 novembre 1795. Le 23 novembre 1800, il prête serment de fidélité à la constitution de l'an VII. On ignore à quelle date il quitta LOGONNA. Il a du mourir le 24 novembre 1809.

1803 - 1813

Le premier fructidor an XII, le conseil municipal donne état des lieux employés aux inhumations. Il y montre que le cimetière est propre à son usage et peut être utilisé pendant longtemps encore sans inconvénient. D'autre part, la commune est trop pauvre pour faire les frais d'un nouveau cimetière.

Selon un extrait des délibérations du conseil municipal de la commune de IRVILLAC, du 23 floréal an XII, retranscrit sur le cahier de LOGONNA, il semble que les enfants de LOGONNA devaient se rendre à l'école à IRVILLAC. Les élèves n'étaient pas nombreux (48), donc cetainement peu de LOGONNA.

On relève qu'à cette époque, pour une population de 972 habitants, il était consommé 60 hectolitres de vin et 60 décalitres d'eau de vie.

A partir du 1er janvier 1807, le traitement du recteur est de 300 f à charge pour lui de pourvoir à son logement.

Le conseil municipal se préoccupe des indigents. En 1807, une quête est faite dans la commune pour aider des veuves dont les enfants sont morts durant leur service.

NOTRE

HISTOIRE



Rencontre avec nos Anciens

Monsieur MADEC, Maire et les adjoints ont tenu à honorer les doyens de la commune en leur rendant visite à l'occasion de la nouvelle année, leur offrant les meilleurs voeux de la population locale et leur remettant le traditionnel colis, geste d'amitié de tous pour leurs aînés d'un grand âge.

LA DOYENNE _

Madame Jeanne HERROU est née à LANDEVENNEC en 1892 où elle épousa Jean HERROU d'origine logonnaise.

Le couple vécut tout d'abord dans cette commune, le mari exerçant le métier de patron pêcheur sur le "Saint Paul". Entourée de sa fille "Mémène", de ses nombreux petits et arrière-petits-enfants, notre doyenne coule des jours heureux à l'étage de sa maison où elle a exercé sa vie active dans une ambiance de travail et de dévouement lui valant l'estime de tous.



De leur union, naquirent un garçon et deux filles. C'est au cours des années 1929/30 qu'ils émigrèrent vers LOGONNA, il suffisait de traverser la mer. Le village de "Camen" les acueillit pendant deux années, puis ce fut l'installation au Bourg de LOGONNA.

Madame HERROU, aidée de ses filles y tint commerce de détail jusqu'aux années 59/60. Epicerie, débit de boissons, restaurant, noces, banquetmetc... Pas d'enseigne publicitaire pour désigner les lieux aux multiples activités, ouvrant tôt le matin, fermant au départ parfois tardif du dernier client; la réputation légendaire et tout le monde connaissait "chez Chann".

Forte personnalité, dame au grand coeur, commerçante de premier ordre, Madame HERROU menait rondement son affaire à la satisfaction de tous.

LE DOYEN __

Monsieur Joseph MARHIC est né à HANVEC le 7 novembre 1895. Il y passa les premières années de sa jeunesse.

Mobilisé en 1914, il partit pour le front et fut fait prisonnier à VERDUN en 1916. Libéré en 1919, il revint à la ferme familiale à HANVEC, qu'il quitta pour s'installer à LOGONNA lors de son mariage en 1923.

Cette heureuse union leur donna deux enfants : Marie Thérèse et Joseph. Avec son épouse et plus tard ses enfants il exploita l'une des fermes importantes de la commune.

En 1959, vint l'heure d'une retraite bien méritée et il céda le relais à ses enfants.

Président du syndicat de sélection de la pomme de terre des communes de PLOUGASTEL, LOPERHET, DAOULAS et LOGONNA, puis fonda la coopérative "la daoulasienne" regroupant les agriculteurs du canton, il totalisa 10 années au service du monde agricole.

Retiré depuis le décès de son épouse chez sa fille Marie-Thérèse et son gendre Charles GOASDOUE, il se consacra jusqu'à ces dernières années aux travaux de jardinage.

Entouré de soins attentifs et jouissant de l'affection chaleureuse de ses enfants et petitsenfants, de l'amitié de ceux
qui l'ont connu, dans ce quartier de Camen/Ruliver qu'il a beaucoup parcouru.

Monsieur MARHIC, bien connu des anciens sous l'appellation de "Job Camen" est le dernier représentant des anciens combattants de la commune (guerre 1914/1918) est aussi le doyen d'âge. Il est titulaire de la Croix du Combattant et Chevalier du Mérite Agricole.



COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DES ENCOMBRANTS

Mardi 7 et 21 février.

DECLARATION DE RUCHERS

Les possesseurs de ruche(s) sont invités à les déclarer. Les imprimés sont à retirer auprès de la Direction Départementale de l'Agriculture (Services vétérinaires).

RETRAIT DES TERRES ARABLES

La Communauté Economique Européenne a mis en place un régime d'aides destinées à encourager le retrait des terres arables. Ces aides décidées pour une période limitée ont pour objectif de contribuer à la maîtrise de la production dans les secteurs excédentaires tout en préservant les revenus des agriculteurs. Si les états membres sont tenus de mettre en oeuvre ce dispositif

la décision de retirer les terres de la production agricole appartient aux producteurs et est donc pour eux, facultative.

CAISSE PRIMAIRE ASSURAN -CE MALADIE

Pour tous renseignements concernant le paiement des prestations de l'assurance maladie, maternité et accident du travail :

C.P.A.M.

1, rue du Dr. Pouliquen B.P. 193 29411 LANDERNEAU (TEL. 98.21.30.31.)

MEDAILLE DE LA FAMILLE FRANCAISE

La prochaine promotion de la Médaille de la famille française aura lieu le 28 mai 1989, jour de la fête des mères : CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Médaille de bronze : personnes qui élèvent ou ont élevé quatre ou cinq enfants.
- Médaille d'argent : personnes
 ayant élevé six ou sept enfants.
 Médaille d'or : personnes

ayant élevé huit enfants ou plus. Les demandes après avis du Maire devront parvenir à la Préfecture avant le 1er mars 1989. Les dossiers peuvent être retirés en Mairie. Seules seront retenues les candidatures des personnes dont l'aîné des enfants a atteint l'âge de 16

ANALYSE D'EAU

P.H. : 8,0

Conductivité: 335

Nitrates: 43

CONCLUSION: Eau de bonne qualité, conforme aux dispositions de l'Arrêté du 10.08.61.

DATE DES VACANCES

Du jeudi 9 février après la classe au lundi 20 février au matin.

BREST-ARMORIQUE

Le BREST FOOTBALL CLUB D'ARMORIQUE en collaboration avec son sponsor, organise pour les jeunes de moins de 16 ans un déplacement en car de LOGONNA à BREST pour un match de Division II. A ce jour la date n'est pas encore fixée. Ce sera un des matches suivants :

- BREST/GUINGAMP le 11.02.
- BREST/VALENCIENNES le 22.02
- BREST/LE MANS le 10.03
- BREST/NANCY le 1.4.
- BREST/CRETEIL le 21 ou 22.4.

Cette offre s'adresse à tous les jeunes de moins de 16 ans licenciés ou non. Le transport et la place de match sont gratuits. Pour inscriptions ou renseignements complémentaires, s'adresser à Pierre LE BRIS à la Mairie.



INFORMATION

la Crémation

NOS LECTEURS ECRIVENT

La crémation permet en une heure environ la transformation décente et hygiènique du corps en cendres absolument non polluantes.

Contrairement à une opinion très répandue la crémation est peu coûteuse.

Depuis 1963, l'église catholique comme presque toutes les autres religions, admet l'incinération des corps.

Les cérémonies accompagnant ces obsèques sont empreintes de toute la dignité et de tout le recueillement souhaitables.

Des allocutions , cérémonies, prières et auditions demeurent possibles dans la commune du défunt ou au crématorium.

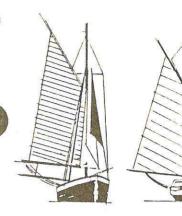
Les cendres sont ensuite placées dans une urne qui est remise à la famille. Cette urne peut être conservée dans un colombarium ou dans un caveau de famille ou à domicile. Les cendres peuvent être également dispersées, soit dans un "jardin du souvenir", soit en tout autre lieu.

C'est une question d'urbanisme. Dans les grandes villes et les régions très peuplées, on ne sait où enterrer les morts. Il existe en France plus de 35.000 hectares de cimetières dont beaucoup sont saturés. IRS municipalités ont alors de douloureux problèmes à résoudre : achats de terrains de plus en plus lointains, avec de surcroit la voirie, l'aménagement, les clôtures et surtout les travaux de protection pour l'assainissement du sous-sol, ce qui représente un ensemble de plus en plus onèreux. La pratique de l'incinération permet d'économiser le sol et d'en réserver l'usage aux vivants. Sur une surface de 10 m2 on peut loger quatre cercueils. Sur la surface on peut loger 200 urnes dans un colombarium. La dispersion des cendres permet une économie d'espace plus importante

Pour tous renseignements: Mr. Pierre LEVASSEUR Route Moulin-Mer LOGONNA. TEL. 98.20.65.00.

LOGONNA INFO

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 12 MARS 1989



INFORMATIONS

ELECTIONS MUNICIPALES

Elles auront lieu en salle polyvalente

1er tour le 12 mars 1989 de 08 à 18 heures.

Eventuellement le 19 mars 1989 pour le 2ème tour (mêmes horaires).

Compte tenu des nouvelles modalités d'émargement qui risquent de ralentir les opérations de vote, le bureau de vote sera scindé en deux par découpage alphabétique.

En effet, suite à la loi n° 88.1262 du 30 décembre 1988, le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée en face de son nom sur la liste d'émargement. Si un électeur se trouve dans l'impossibilité de signer, l'émargement est apposé par un électeur de son choix qui fera suivre sa signature de la mention : "l'électeur ne peut signer lui même".

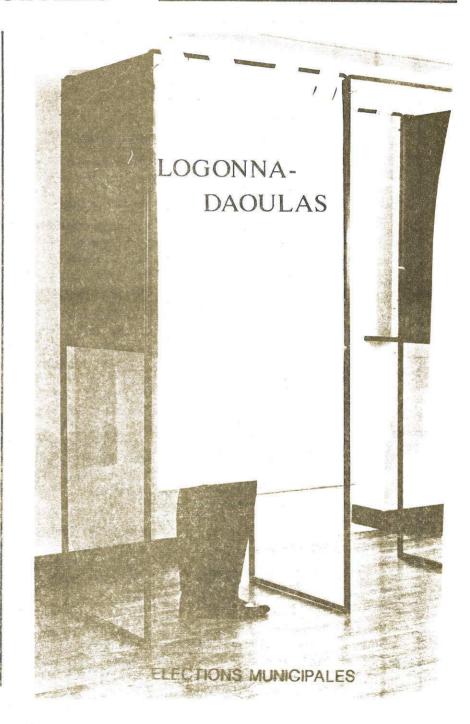
Toutes indications seront données à l'entrée du bureau de vote.

COMMUNE DE LOGONNA-DACULAS

Nombre de conseillers à élire : OUINZE (15).

l'élection a lieu au scrutin majoritaire.

Les candidatures isolées et les listes incomplètes sont autorisées.



RUBRIQUES PRATIQUES .

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

05 mars		TEL. 98.25.84.81. ou Dr. CRENN (SIZUN) TEL.98.68.82.92.
12 mars	: Dr. VANNIER (LOPERHET)	TEL. 98.07.10.07. ou Dr. PAUGAM (SIZUN) TEL.98.68.80.05.
19 mars	: Dr. BARON (LOGONNA)	TEL. 98.20.65.06. ou Dr. HENRY (LE FAOU)TEL.98.81.95.55.
26 mars	: Dr. BILLANT (DAOULAS)	TEL. 98.25.83.93. ou Dr. FAUROT(L'HOPTAL)TEL.98.20.01.86.
27 mars	: Dr. BILLANT (DAOULAS)	TEL. 98.25.83.93. ou Dr. BOURHIS(LEFAOU) TEL.98.81.90.03.
02 avril	: Dr. GUEVEL (DAOULAS)	TEL. 98.25.80.03. ou Dr. ROHAN (LE FAOU) TEL.98.81.95.55.

N° TEL. GENDARMERIE DE DAOULAS : 98.25.80.06.

N° TEL. POMPIERS LE FAOU : 98.81.90.14.

N° TEL. CROSS CORSEN (sauvetage en mer) :98.89.31.31

N° TEL. SERVICE AIDE MEDICALE URGENCE (S.A.M.U.): 98.46.11.33.

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

05 mars	: Pharmacie LAGREE (LE FAOU)
06 mars	: Pharmacie LE MAD (PLOUGASTEL)
12 et 13 mars	: Pharmacie BODENES (PLOUGASTEL)
19 mars	: Pharmacie CAILLEAU (DAOULAS)
20 mars	: Pharmacie ROPERS (PLOUGASTEL)
26 at 27 marc	· Pharmacie FEREC (PLOUGASTEL)

URBANISME .

PERMIS DE CONSTRUIRE

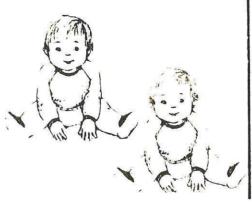
Noture dec travelly	LIEU	NOM Prénom	DATE AUTORISATION
Nature des travaux	LIEU	NOT PEROII	DATE AUTORISATION
Extension	Cléménéch'y	LARPENT Patrick	24.02.1989
Reștauration	Pennalleurgueur	PRIGENT Rémy	10.02.1989
Habitation Principale	Kerjean	PONDAVEN Daniel	14.02.1989

ETAT CIVIL .

NAISSANCES

Laure SOUQUET "Hellen" née le 18.02.1989 à BREST Lisa SOUQUET "Hellen"

Lisa SOUQUET "Hellen" née le 18.02.1989 à BREST



DECES

Henri HERROU "Ruménory" décédé le 9.2.1989 à BREST

Marie Jeanne DIVERRES veuve MADEC décédée le 17.2.1989 à LOGONNA.

L'ARTICLE DU MOIS

LA FAIM AU BOUT DU VOYAGE ...

-Mardi 6 Décembre : la tour de contrôle de Rosmelec signale l'arrivée d'un groupe de Bernaches en provenance de Sibérie .

-Mardi 3 Janvier : manifestation de ces mêmes Bernaches sur les grêves du Mengleuz pour soutenir l'action de leurs 26 000 cousines qui sont confrontées à des problèmes d'alimentation dans le Golfe du Morbihan où les pâtures se font rares .

L'inspecteur Morbik dépêché sur les lieux mêne l'enquête: "Mesdames, pouvez-vous résumer vos griefs?.."

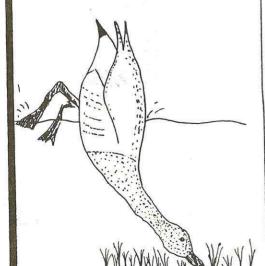
Mme Branta: "Mr L' Inspecteur, nous avons covert 6000 km pour venir hiver ner sur vos côtes. Nous avons survole la Finlande la Suede, le Danemark, la Hollande où nous avons fait halte pour reprendre des forces. Puis le froid et les chasseurs, bien que nous souons protégées, nous ont fait reprendre notre noute le long des côtes jusqu'ici où nous pensions, comme les autres années, trouver le gite et le couvert. Hélas, question couvert, les rations se font maigres et rares.

Inspecteur Morbik: "mais de quoi vous nourrissez-vous?"

Branta: Nous sommes herbivores et nous préférons par dessus tout une plante qui s'appelle la zostère

Inspecteur Morbik: "Où trouvez vous cette plante, et comment la cueillez vous?"

Branta: "Nous les trouvons sur les vasières où elles forment des prairies l'idéal pour nous est que ces prairies scient à sec ou du moins qu'il yait peu de fond de telle sorte que nous poissions attrap er les feuilles en enfonçant la moitié de notre corps dans l'eau."



Morbik: Bien, mais que faites-vous quand les rations se font rares? Branta: Nous mangeons des algues vertes et en cas de disette, comme maintenant, nous allons sur les champs chercher les graines qui y sont plantées

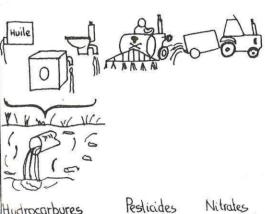
Morbik: "Mais vous nemanquez pas decolot!

Branta: Bien sûr mais je crois qu'il faut, ace point de votre enquête, que vous entendiez le Professeur kigwenn.

Torbit: "Trésbien. Je vous écoute

Professeur kigwenn: "Je vais simplifier au maximum Inspecteur...

Audébut, dans l'eau et sur les vasières la flore et la faune se développent normalement, sans excés. Le milieu est en équilibre.



Hydrocarbures Pesticides Nitrales Phosphates + Insecticides + Phosphales Bactéries

Les bactéries provoquent un développement important du <u>phytoplancton</u> (plantes infiniment petites) qui trouve dans les <u>Nitrates</u> et les <u>phosphates</u> une nourriture abondante

L'eau devient alors trouble et les zostères ne regaivent plus la lumière qui permettait leur développement (Photosynthèse)

l'est alors le début de la Paim pour les Bernaches

blanc

noir



monde arrive dans les estuaires

Avous Inspedeur detirer les condusions



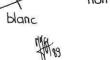
Mâle et Femelle

aris brun

Bernache Cravant Branta Bernicla

gris brunatre

noir



LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N°

13

A V R I L 1989

Le MOT du MAIRE

Les 12 et 19 mars 1989, vous nous avez confié l'avenir de LOGONNA, notre commune.

La nouvelle municipalité, installée le 25 mars dernier, s'est mise au travail. Après avoir défini les attributions du Maire et des Adjoints, les quinze élus vont prochainement se répartir les délégations dans les différents syndicats intercommunaux et s'organiser en commissions. Celles-ci devront, pendant les six années à venir, être à l'écoute de la population pour que, ensemble nous fassions de LOGONNA une commune dynamique et vivante.

F.R. JOURDROUIN.



Le Maire, le conseil municipal, la population et les enfants plantant l'arbre de la Liberté

LE CONSEIL MUNICIPAL ET LE MAIRE ONT UN RÔLE ET UNE MISSION

- Le Conseil Municipal (Assemblée délibérante) est issu du vote des électeurs de la commune
 - élit le Maire et ses adjoints
 - définit et choisit les orientations de la commune
 - · vote le budget
 - gère et anime l'ensemble du domaine communal
- La Municipalité (Pouvoir exécutif de la commune) est composée du Maire et de ses adjoints
 - Le Maire (Administrateur de la commune)
 - représente à la fois l'Etat et le conseil municipal
 - convoque le conseil municipal (4 sessions ordinaires obligatoires / an)
 - exécute les décisions prises par le conseil municipal
 - · Les Adjoints
 - suppléent le Maire quand il est empêché
 - exercent les attributions qui peuvent être déléguées par le Maire.

MAIRE: F.R. JOURDROUIN

Reçoit le public le mardi et le samedi de 10 à 12 heures.

le ADJOINT : J.J. LE RHUN

Permanence en Mairie le mardi de 11 à 12 heures et le samedi de 10 heures 30 à 12 heures. (URBANISME, TOURISME, CAMPING/ CARAVANING, IMMOBILIER COMMUNAL)

2e ADJOINT : J. LABOUS

Permanence en Mairie le mercredi de 10 h 30 à 12 heures et le vendredi de 11 à 12 heures. (TRAVAUX, VOIRIE, EAU, ASSAINIS-SEMENT, SECURITE)

3e ADJOINT : N. LE GUEN

Permanence le mercredi de 10 h 30 à 12 heures et le jeudi de 11 à 12 heures.

(AFFAIRES GENERALES, LISTES ELECTORALES, ETAT-CIVIL, AGRICUL-TURE, RELATIONS AVEC LES PROPRIETAIRES FONCIERS)

4e ADJOINT : M. SIMON

Permanence le mercredi de 16 à 17 heures et le samedi de 11 à 12 heures.
(VIE ASSOCIATIVE, ANIMATION, JEUNESSE, SPORTS).

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE



INFOS DEMANDEURS D'EMPLOI

Il est rappelé que lors des permanences ANPE au siège du SIVOM de DAOULAS (1er et 3ème jeudis du mois de 9 à 12 heures) les mesures suivantes, en faveur des demandeurs d'emploi, sont effectives :

- Affichage des offres d'emploi de l'agence de BREST MASSILLON,
- Service de photocopies gratuites,
- Mise à disposition d'un local et d'une machine à écrire.

Exceptionnellement, la permanence du 6 avril est reportée au 13 avril.

QUALITE DE L'EAU

NOTE DU PREFET

Devant la multiplication de démarchages professant l'installation d'appareils de traitement de l'eau du robinet au domicile des particuliers, il est bon de rappeler aux consommateurs qu'une telle installation est fortement déconseillée pour les raisons suivantes :

- Les collectivités ont l'obligation de fournir aux consommateurs une eau strictement conforme aux normes de potabilité : en ce qui concerne les nitrates. beaucoup de communes ont déià réalisé investissements des pour rendre l'eau conforme à la norme européenne de 50 mg/l qui doit être prochainement rendue aplicable en France ; la plupart de celles qui restent confrontées à ce problème ont engagé des actions pour respecter la norme à bref délai.



- Un dispositif de traitement de l'eau est susceptible d'actions multiples sur la qualité de l'eau : en particulier certaines substances peuvent être éliminées, sans que ce soit souhaitable et une contamination microbienne de l'eau à l'intèrieur de l'habitation peut dans certains cas, se produire selon le type d'appareillage et ses conditions d'installations et d'utilisation.

- Tout dispositif privé de traitement est interdit si la canalisation qui l'alimente ne comporte pas un équipement rendant impossible la circulation de l'eau depuis la partie privée vers la partie publique du réseau. En cas de mauvais fonctionnement d'un appareil individuel se traduisant par une pollution du réseau public à l'occasion d'un phénomène de retour d'eau, la responsabilité de l'utilisateur est engagée.

Par ailleurs, il convient de préciser que les eaux de distribution publique font l'objet d'une surveillance attentive de la part des distributeurs d'eau de l'administration. Le département "Environnement -Hygiène du Milieum de la D.A.S.S. effectue ainsi 6.000 prélèvements d'eau par an, dans le cadre du contrôle sanitaire et résultats de ces analyses sont communicables à quiconque sur simple appel teléphonique à la D.A.S.S. (98.95.91.16.).

QUALITE DE L'EAU

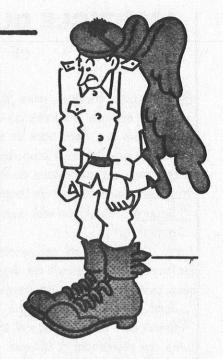
ANALYSE D'EAU (MARS)

P.H. = 7.8

Conductivité uS/cm à 20°C = 253

Nitrates (mg/1 N03) = 45

CONCLUSION: Eau de bonne qualité, conforme aux normes de potabilité.



RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens nés en janvier, février, mars 1972 doivent se faire recenser à la Mairie avant le 30 avril 1989, sur présentation du livret de famille.

RAMASSAGE DE LA FERRAILLE ET DES ENCOMBRANTS

Le mardi 18 avril.



ECHOUAGE DE MAMMIFE-RES MARINS

Il est demandé, dans le cas de découverte d'un phoque échoué sur le littoral de la commune, qu'il soit mort ou vivant, d'alerter immédiatement les services vétérinaires du Département (TEL. 98.95.95.78.) en vue de faire procéder à l'examen et le cas échéant aux soins des animaux.



Mairie, 29224 Logonna Daoulas

DENOMINATION DES RUES

OPERATION "RUES"

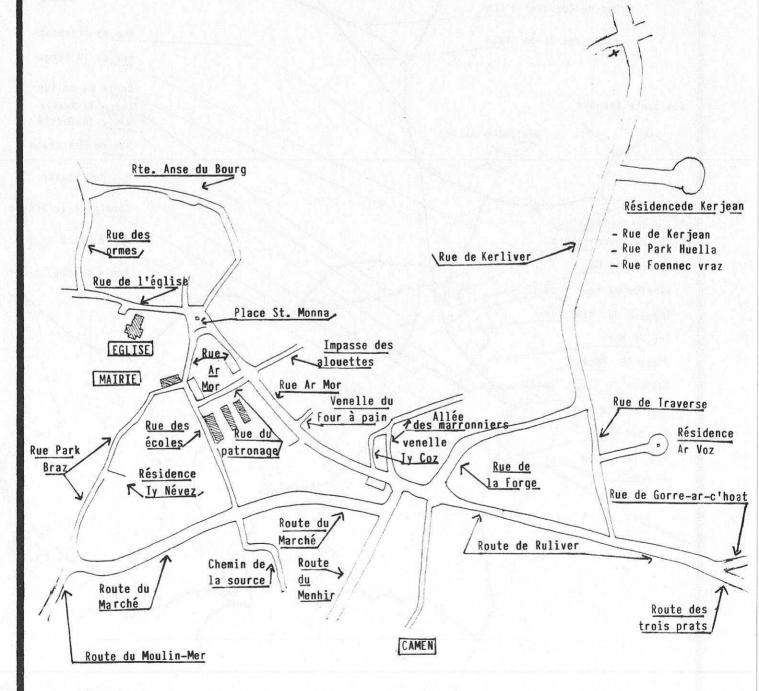
L'opération "RUES" va reprendre incessamment par l'implantation de supports de plaque dans certains carrefours de la commune.

Dans le bulletin municipal de décembre 1988, il était recommandé aux propriétaires de prévoir un emplacement pour le futur numéro de leur habitation, cette opération de pose sera effectuée par les employés communaux.

La dénomination des rues (voies) et la numérotation des habitations ont été demandées par des particuliers, afin d'éviter les erreurs de destinataire dans le cas d'homonymie qui peuvent se produire lors d'un remplacement du préposé titulaire.

Certaines administrations nous les ont aussi conseillées ; la qualité des services rendus est directement liée à l'identification de l'adresse des habitants.





RUBRIQUES PRATIQUES

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

: DR. BARON (LOGONNA) TEL. 98.20.65.06. ou DR. MEFFRE (HANVEC) TEL.98.21.93.69 9 avril : DR. VANNIER (LOPERHET) TEL. 98.07.10.07. ou Dr.CRENN (SIZUN) TEL.98.68.82.92. 16 avril : DR. PETIT (DAOULAS) TEL.98.25.84.81. ou DR. PAUGAM (SIZUN) TEL.98.68.80.05. 23 avril : DR. BESANCON (DAOULAS) TEL.98.25.83.36. ou DR. FAUROT (L'HOPITAL) TEL.98.20.01.86. 30 avril : Dr. BILLANT (DAOULAS) TEL.98.25.83.93. ou DR. HENRY (LE FAOU) TEL.98.81.95.55. 1er mai : DR. GUEVEL (DAOULAS) TEL.98.25.80.03. ou DR. BOURHIS (LE FAOU) TEL.98.81.90.03. 4 mai : DR. PETIT (DAOULAS) TEL.98.25.84.81. ou Dr. ROHAN (LE FAOU) TEL. 98.81.95.55. 7 mai : DR. VANNIER (LOPERHET) TEL.98.07.10.07. ou Dr. MEFFRE (HANVEC) TEL.98.21.93.69. 8 mai

N° TEL. GENDARMERIE DE DAOULAS : 98.25.80.06.

N° TEL. POMPIERS LE FAOU : 98.81.90.18.

N° TEL. CROSS CORSEN (sauvetage en mer): 98.89.31.31.

N° TEL. SERVICE AIDE MEDICALE URGENCE (S.A.M.U.): 98.46.11.33.

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

02 avril : Pharmacie COAJOU (LOPERHET) : Pharmacie BODENES (PLOUGASTEL) 03 avril 9, 10 avril : Pharmacie LE MAD (PLOUGASTEL) : Pharmacie RIOU (L'HOPITAL) 16 avril : Pharmacie FEREC (PLOUGASTEL) 17 avril 23, 24 avril: Pharmacie ROPERS (PLOUGASTEL) : Pharmacie CHAPON (DIRINON) 30 avril : Pharmacie CHAPON (DIRINON) 1er mai : Pharmacie CHAPON (DIRINON) 4 mai : Pharmacie BODENES (DIRINON) 7, 8 mai

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nature des travaux	LIEU	NOM Prénom	DATE AUTORISATION
Habitation principale	Beg-avel	BOUVET Georges	01.03.1989
Habitation principale	Kernisy	TANNE Patrice	30.03.1989

TRAVALIX SOUMIS A DECLARATION

Nature des travaux	LIEU	NOM Prénom	DATE AUTORISATION
Cellier	Larvor	JUSSEAUX Armand	14.03.1989
Ravalement	Mengleuz	LE MOAL François	16.03.1989
Ravalement	Route du Pontic	LE MOAL François	16.03.1989

ETAT CIVIL _

NAISSANCES

Emilie VIGOUROUX née le 15 mars à LANDERNEAU. (Route du Bendy)





DECES

François BRELIVET décédé le 16 mars à PLOUGASTEL-DAOULAS (Rumenguy).

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL M A I 1 9 8 9





COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent quatre vingt neuf, le onze avril à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de François René JOURDROUIN.

Etaient présents : M.M. LE RHUN, LABOUS, LE GUEN, SIMON, LE GALL, LE BIHAN, GUYADER, CREISMEAS, GUERMEUR, MADEC, LE CANN, SALAUN, SANQUER et KERVAREC. Madame SIMON a été nommée secrétaire.

CESSIONS DE TERRAINS A DES PARTICULIERS

Mr. le Maire fait savoir que deux propriétaires ont réitéré leur demande d'acquisition d'une bande de terrain communal en vue de l'extension de leur terrain.

L'agrandissement de leur propriété revêt un caractère d'urgence. Un croquis de délimitation établi par un géomètre-expert est présenté au conseil.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord de principe pour soumettre les deux projets à enquête publique.

Les frais d'acte resteront à la charge du demandeur (géomètre, notaire). Le prix de vente du terrain sera fixé ultèrieurement. Un conseiller recommande la prudence en matière de cession de terrain.

Plusieurs conseillers souhaitent qu'il soit fait appel aux services des Domaines pour en déterminer le juste prix.



CAMPING/CARAVANING SAISON 1989

Le conseil municipal décide de fixer du 1er juin au 31 août la période d'autorisation maximale de stationnement des caravanes séjournant sur la commune à titre saisonnier (tout stationnement supèrieur à trois mois doit faire l'objet d'une autorisation du Maire).

PAVILLONS SOCIAUX LOCATIFS H.L.M.

Le Maire présente au conseil municipal une demande de permis de construire concernant un projet de réalisation de six pavillons sociaux locatifs à Ruliver à proximité du terrain de tennis par l'Office Public Départemental HLM.

Un conseiller fait part de son désaccord sur l'emplacement retenu (terrain venté, danger de la départementale pour rejoindre le centre bourg et surtout condamnation à long terme d'une zone à réserver (fêtes et manifestations diverses).

Un autre conseiller répond que la commune manque de foncier à proximité immédiate du Bourg et devant le caractère d'urgence pour obtenir les programmes locatifs aidés, la commune doit prendre une décision rapidement. A un niveau purement urbanistique la construction de logements à cet endroit ne grèverait pas l'aménagement ultèrieur cette zone puisque la surface occupée par les P.L.A. n'est que de 1.600 m2 pour 6 pavillons, plus cette implantation permettrait de conforter l'urbanisation le long de la déviation et n'obstruerait pas la perspective de la rade (LA NDEVENNEC).



Les avis étant partagés, le conseil municipal, conscient de la nécessité d'une telle réalisation et pour ne pas retarder l'inscription du projet décide d'autoriser le Maire à transmettre la demande de permis de construire, tout en émettant des réserves quant au choix de l'implantation des pavillons qui pourrait être revue.

ARTISANS

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'installation prochaine de deux artisans sur la commune :

- + Peinture sur soie (création et vente d'articles).
- Réparateur matériels divers (voitures, tondeuses, moteurs de bateaux etc...)

Monsieur le Maire souligne qu'il fera le nécessaire pour faciliter et encourager de telles initiatives, notamment en matière d'allègements fiscaux de taxe profesionnelle les premières années d'installation.

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE



Les permanences ANPE au siège du SIVOM du Pays de DAOULAS ont lieu les 1er et 3ème jeudis du

La permanence du 4 mai est repoussée au 11 mai, en raison des fêtes de l'Ascencion, de 9 à 11 heures pour les employeurs demandeurs en entretien individuel.

A partir de 11 heures se déroulera une "INFORMATION COLLECTIVE" destinée à tous les demandeurs d'emploi des communes du Pays de DAOULAS en salle J. MAGUET, rue de la Gare (face au SIVOM). Au cours de cette réunion seront développées les différentes mesures gouvernementales en application à l'heure actuelle et les différentes possibilités de recherche d'emploi.

Pour tout renseignement complémentaire : Hervé LE MENS, animateur du SIVOM.

TEL.98.25.86.06. de 10 à 12 h. du mardi au samedi.

AIDE MEDICALE URGENTE CENTRE 15

Depuis le 20 avril le "15", numéro d'aide médicale urgente est à la disposition de tous les finistèriens.

Ce nouveau service installé au C.H.R. de BREST doit rester un recours en l'absence de réponse du médecin traitant ou du médecin de garde.

Ce service consiste en une écoute de médecins qui traiteront les appels selon la nature de l'urgence et apporteront la réponse la plus adaptée (soins domicile, hospitalisation, police ou gendarmerie).

ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE

L'association des paralysés de France regroupe les handicapés moteurs et défend leurs droits. Elle organise également des rencontres et gère un service social spécialisé.

Pour financer son action, elle organise une collecte de textiles et vêtements usagés, qui sont ensuite vendus à un groupement de récupérateurs.

Vous pouvez mettre tous vos vieux textiles (rideaux, vêtements, chiffons, couvertures, et même chaussures...) dans des sacs que vous trouverez à la Mairie. Vous pouvez également utiliser n'importe quel autre sac ou carton.

Ces sacs seront à déposer du mardi 16 MAI au VENDREDI 19 MAI (dernier délai) dans le local communal place ST. MONNA.

COOPAGRI BRETAGNE



La COOPAGRI BRETAGNE coopérative LANDERNEAU va faire procéder à des

traitements phytosanitaires par hélicoptère sur le territoire de LOGONNA.

Ces applications réalisées durant la période mi-avril à mi-juin visent la protection des céréales et du colza contre les maladies et les insectes.

Compte tenu de l'absence de toxicité de ces produits et de la précision du moyen d'épandage, cette opération ne comporte aucun risque pour l'environnement.

Toutefois, il est précisé que pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public.



PRIME BOVINS MALES

ASSISTANTES SOCIALES

Permanence assistante sociale :

Tous les mardis de 14 à 15 h 00 au SIVOM de DAOULAS.

Permanence assistance sociale des gens de mer :

Le premier mercredi de chaque mois de 16 à 17 heures en Mairie de LOGONNA.

EXERCICE MILITAIRE



L'Ecole Navale organise du LUNDI 1er mai au JEUDI 4 mai, avec le concours de la Gendar-ECOLE NAVALE | merie Nationale,d'unités de fusiliers ma-

rins de l'arrondissement maritime de BREST et du 41ème régiment d'infanterie de CHATEAULIN, un exercice d'infanterie baptisé "HERMINE 89". Cet exercice se déroulera dans le Département du Finistère et pourra intéresser LOGONNA.

FLECHE FINISTERIENNE

Samedi 20 mai, passage à LOGONNA de la Flèche Finistèrienne.

Passage à "Prat-an-dour" vers 13 h 50, puis "le Bourg" vers L'HOPITAL-CAMFROUT.



PRIME SPECIALE COMMU-NAUTAIRE AUX BOVINS MALES

La prime spéciale aux bovins mâles instituée en 1987 est modifiée à partir du 3 avril

Principales modifications:

- + Age minimum des animaux : 10 mois.
- + Délai de conservation des animaux : deux mois après la date de dépôt de la demande à la D.D.A.F.
- + Montant de la prime : 40 écus, soit environ 312 F actuellement

Imprimés à retirer en Mairie.

PRATIQUE DE L'APPATAGE ET PRECAUTIONS D'EMPLOI

La strychnine est un poison très violent, son emploi est règlementé. Selon les prescriptions des arrêtés ministériels du 24 février 1982 et du 9 octobre 1984 relatifs à l'emploi de la strychnine et de ses sels agriculture, un arrêté préfectoral annuel et des arrêtés municipaux déterminent les périodes de lutte et les conditions d'emploi des appâts empoisonnés à la strychnine.

Pour être efficace, cette méthode de lutte nécessite le respect des prescriptions suivantes :

QUAND PEUT-ON LUTTER CONTRE LES TAUPES AVEC CES APPAIS ?

Au cours de l'année, deux périodes de UN MOIS sont précisées par les arrêtés municipaux. L'une, entre le 1er mars et le 30 mai, l'autre entre le 1er septembre et le 30 novembre. En dehors de ces deux périodes, la lutte avec ces appâts ne pourra pas être réalisée.

QUI PEUT UTILISER CES APPATS ?

Toutes les personnes adhérentes du Groupement Régional de Défense contre les Ennemis des Cultures, possédant une carte d'adhésion et inscrite sur une liste (inscription en Mairie).

COMMENT PREPARER LES VERS DE TERRE ?

- + ramasser la quantité nécessaire de vers de terre vivants.
- + placer les vers sur papier journal pendant un quart d'heure pour qu'ils se débarassent de toute trace de terre.
- + placer les vers vivants et propres dans un récipient propre dont le poids vide sera connu (de verre de préférence). Ce récipient devra se fermer correctement par un couvercle. Pour faciliter la préparation, il est conseillé d'apporter des lots de 500 gr. de vers de terre.

QUI ASSURERA LA PREPARATION DES APPATS ?

Avec la carte d'adhérent au Groupement, après s'être fait inscrire sur une liste en Mairie. muni du récipient contenant les vers de terre, se présenter aux personnes habilitées à exercer (pharmacies de DAOULAS et L'HOPITAL) qui délivrent le produit nécessaire en l'incorporant dans le bocal contenant les vers de terre. Dans le cas où les prescriptions ci-dessus ne sont pas respectées (préparation des vers de terre) le produit ne sera pas incorporé.

RAPPEL DES PRECAUTIONS D'EMPLOI



taupinière

- + Utiliser des gants de caoutchouc et de petites pinces pour la mise en place des vers dans les galeries.
- + Ne pas fumer.
- + Laver soigneusement les gants, les mains et les ongles dès la fin du travail et avant toute absorption d'aliment.
- + Mettre au rebut les récipients ou instruments utilisés après les avoir soigneusement lavés. Ils ne doivent en aucun cas entrer en contact direct avec l'alimentation de l'homme et des animaux.
- + les appâts non utilisés dans les 24 heures qui suivent leur préparation doivent être, au terme de ce délai, enfouis à plus de 30 cm de profondeur.
- Placer les appâts dans les galeries principales ou périphériques.
- * Exceptionnellement, les placer dans une galerie de chasse très récente, entre deux taupinières.
- * Ne jamais placer les appâts

COMMENT REPERER LE LIEU DE POSE DES APPATS

1°) REPERER LES GALERIES

Plusieurs fois par jour la taupe quitte son gîte et emprunte des galeries périphériques ou principales.

Elle creuse à partir de là des galeries de chasse, surmontées de taupinières ; ces galeries de chasse sont bien visibles (taupinières) mais ne sont empruntées que deux ou trois fois par la taupe.

Il convient donc de ne déposer les appats que dans les galeries périphériques ou principales, car ce sont les seules qui sont parcourues plusieurs fois par jour.

Les galeries périphériques sont situées en bordure des clotures, murs, haies ou chemins, en général aux endroits non piétinés.

On repèrera ces galeries par sondage avec une tige métallique, lorsque la sonde pénètre dans la galerie (à 20 cm de profondeur) on sent une moindre résistance et elle s'y enfonce d'un coup.

2°) <u>MISE EN PLACE DES APPATS</u> DANS <u>LES GALERIES PERIPHERIQUES</u>

- Enlever soigneusement la terre sans boucher ou écraser les galeries,
- Placer un ou deux vers, avec des gants ou des petites pinces.
- Reboucher avec une pierre sans faire tomber de terre sur les vers.
- Recommencer tous les cinq à dix mètres.
- Si le traitement n'a pas été totalement efficace, le renouveler 10 à 15 jours plus tard.

PERIODE DE POSE DES APPATS POUR LOGONNA DU 1ER AU 30 MAI 1989.



taupe

NOTRE HISTOIRE

1807-1814

Jean-Baptiste MERRET, de Ruliver est nommé Maire par Arreté Préfectoral du 25 septembre 1807 ; il prend possession de la Mairie et prête serment le 11 octobre 1807. Installé le 28 février 1808, il siège pour la dernière fois le 20 novembre 1814 et il meurt peu de temps après.

Le 4 avril 1808 eut lieu une violente tempête qui endommagea l'église paroissiale. Une des grandes ouvertures de la partie sud tomba ; vitres et piliers furent brisés.

Un constat des dégâts survenus dans le Saint-Temple fut fait par le sieur Saint lean Sévastien, ingénieur au corps impérial des Ponts et Chaussées, chargé de l'arrondissement de LANDERNEAU. A la suite de ce désastre. on réduisit les dimensions de ces fenêtres. ainsi que celles du côté opposé. Les réparations coûtèrent 488 F, payées par la commune.

En 1810, le Conseil Municipal décide d'accepter le testament de Mr. KERVELLA, de son vivant prêtre religieux et propriétaire de l'ancien presbytère, lequel lègue ces biens pour être employés à leur première destination. Ce testament datait de 1801. Un décret impérial du 13 août 1810, permet d'accepter cette donation.

4 juin 1811 -Extrait d'une délibération du conseil municipal (difficultés de communications) "La commune de LOGONNA formant une presquile, ne tient au continent que par la partie levant, bordée par la mer au midi, nord et couchant, n'est pas à portée de communiquer avec aucun autre chef-lieu dans toutes les saisons de l'année en effet, quelque soin que l'on prenne du chemin vicinal, il est et sera toujours difficile, en temps de pluie, parce que le terrain est marécageux. Plusieurs

villages de LOGONNA, tels que LE ROZ, LARVOR, ROSCURUNET, PORSISQUIN, ARUN, AR QUENQUI et autres, qui sont à la Pointe de la Presqu'île et qui peuvent communiquer aisément avec le chef-lieu actuel de la commune de LOGONNA, située à une distance d'un myriamètre de DAOULAS, se trouvent à trois kilomètres au moins du chemin vicinal . Il y a même impossibilité de communiquer de LOGONNA à DAOULAS, à certaines heures, pendant une grande partie de l'année, d'abord entre les villages de Quénécadec et Vernuec, ensuite du Poulliquu à DAOULAS, on rencontre l'obstacle des hautes marées deux fois dans vingt quatre heures pendant la moitié du cours de chaque lune.

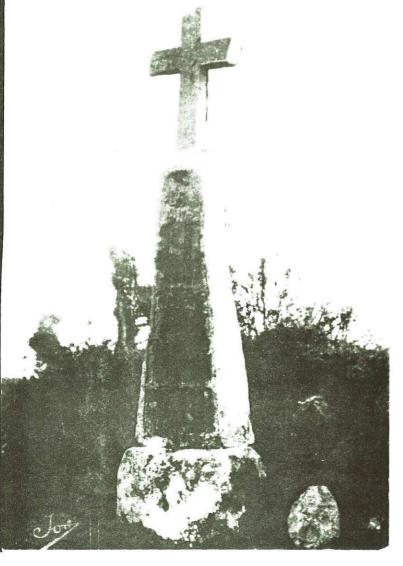
1815 - 1816

Charles LE CANN, de Kernisy, nommé Maire, par Arrêté Préfectoral du 21 août 1815, est installé le 3 septembre 1815 par M. LE CHEVALIER LE GUALES, Maire d'IRVILLAC, délégué par Mr. le Sous-Préfet de BRESI.

1817 - 1830

Yves MALLEJAC, de Kerquin, nommé Maire par Arrêté Préfecto-ral du 15 mars 1817, est installé le 23 du même mois, par l'Adjoint Michel PERES, de Kernisy, délégué à cet effet par Monsieur le Sous-Préfet de BREST. Après 1830, il fut suspendu de ses fonctions et fut remplacé par Jacques CARIOU, père.

Par suite d'une circulaire de Monsieur le Sous-Préfet de BRESI en date du 26 février 1817, le conseil municipal établit une liste de pauvres (une centaine) désignés aux propriétaires et fermiers aisés de la commune pour être nourris par eux. Il est à noter que parmi les pauvres, les enfants forment le groupe le plus important.



La Croix

des XII

Apôtres

à Rungléo

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 15





NOTRE HISTOIRE

17 juillet 1819

Délibération relative à la coupe de goëmon.

Le conseil municipal décide que la coupe de goëmon se fasse du 1er janvier au 30 juin. Il en donne les raisons :

du 1er février au 1er mars, on récoltera cette herbe pour la mettre sur la terre que l'on se propose de casser pour y semer de l'orge ; du 1er mars au 15 avril, on la récolte pour engraisser la terre qui est travaillée pour l'orge et qui n'a pas été fumée dans le courant de février, raison de la situation terrain; du 15 avril au 30 juin, on récolte encore cette herbe pour le blé noir, pour les pommes de terre et surtout pour être sèchée, conservée en vue des blés d'hiver, ce qui ne peut se faire avant le mois de juin ; que la date choisie soit fixée une fois pour toutes par chaque commune, les besoins des communes étant toujours les

Ce serait ouvrir la porte à tous les abus que de permettre à des étrangers de venir comme journaliers faire la récolte du goëmon avec les habitants de LOGONNA.

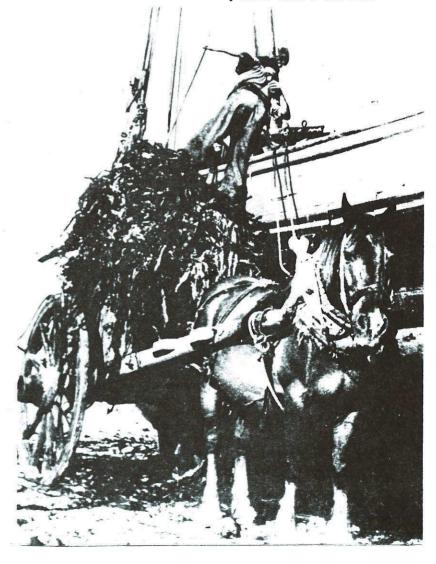
Les pauvres seraient privés de cette ressource et on verrait des particuliers se liguer avec des étrangers pour soustraire à la commune la production de son sol.

Il est indispensable de défendre d'arracher la plante et d'ordon-

Logonna Daoulas Mairie, 29224 tél: 98.20.60.98 ner qu'elle ne pourra être enlevée qu'avec des instruments tranchants. Ce serait priver l'agriculture d une ressource que de ne pas permettre aux communes de vendre hors de la commune le goëmon qui ne leur serait pas nécessaire. Il faudrait règler la forme de ces ventes dont le produit serait employé en partie au paiement des garde-côtes, qu'il est utile d'établir. Enfin, il est équitable et juste de contraindre les habitants qui ont des bateaux d'aller faire récolte dans les endroits où les voitures ne peuvent accéder.

1821

Nous savons par une lettre de Monsieur LEMARHIC, desservant de LOPERHET, au secrétaire de l'évêché qu'une grande épidémie très contagieuse "due à un flux de sang" éclata à LOGONNA en septembre 1821 et y occasionna beaucoup de mortalité (22 décès par semaine). Une série de protection mesures de prise, parmi lesquelles on ne pouvait faire entrer les cadavres l'intérieur de l'église. Monsieur PIZIVIN, recteur de LOGONNA, est indisposé, mais ce n'est pas l'épidémie qui a donné lieu à son mal.



INFORMATION "LE SENTIER DU LITTORAL"

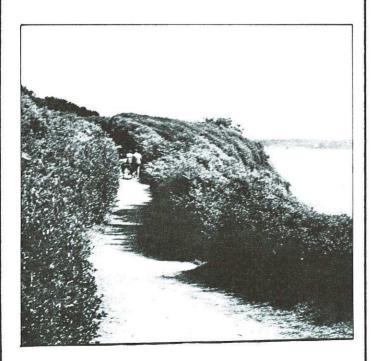
Pour une valorisation de notre littoral, patrimoine pittoresque méconnu et en permettre l'accès à tous, le conseil municipal s'informe auprès des services compétents sur les possibilités de mise en valeur de chemins littoraux (loi du 31 décembre 1976 instituant une servitude de passage piétons le long du littoral).

Suite à une première prise de contact avec les services de l'Equipement, nous vous présentons les principales caractéristiques de mise en oeuvre d'un tel projet.

LOGONNA-INFOS

L'origine du sentier le long du littoral est ancienne. Les sentiers de douaniers ont été mis en place par l'Administration des douanes, dès sa création en 1791, afin d'assurer la surveillance des côtes.

Leur rôle s'est accru sous le premier Empire avec l'établissement de l'impôt sur le sel et le blocus continental.
Utilisés pendant un siècle et demi par les douaniers, l'évolution des techniques de transport des marchandises et de détection des fraudes les ont progressivement fait tomber en désuétude. Mais on trouve encore le long des côtes certains de ces sentiers qui sont aujourd'hui empruntés par les promeneurs.

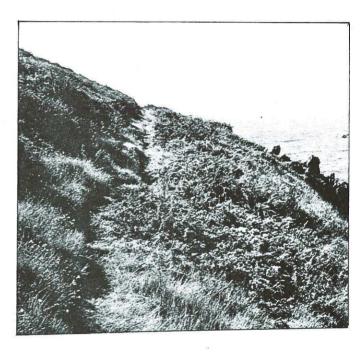


Sentiers de promenade familiale dans les sites touristiques et urbanisés: il s'agit de sentiers ayant une largeur d'environ deux mètres, sur lesquels on trouve différents aménagements assurant à la fois la sécurité et le confort des promeneurs: sols stabilisés, rampes, escaliers, bancs, panneaux de signalisation... et la tranquillité des propriétaires des terrains traversés: plantations, haies...

Le littoral

- un patrimoine inestimable
 - un capital touristique incomparable

L'accès au littoral pour tous.



Sentiers de randonnée dans les sites naturels et sauvages: l'aménagement de ces sentiers doit respecter l'intégrité des sites traversés. Il s'agit d'une simple trace, ayant moins d'un mètre de large, qui s'accompagne d'une signalisation et d'un balisage discrets, et sur lesquels on ne trouve que des ouvrages ponctuels assurant le franchissement des obstacles.



L'inventaire des sentiers réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de la servitude de passage des piétons le long du littoral est tenu à jour et disponible sur MINITEL composer le 36.15

code d'accès URBA

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

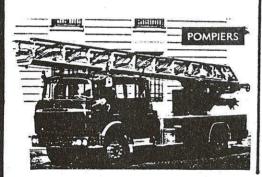
LES POMPIERS

LOGONNA fait partie du Centre de Secours de LE FAOU ainsi que les communes de LE FAOU, L'NOPI-TAL, HANVEC, ROSNOEN, QUIMERCH.

Ce centre a été créé en 1933.

Il est composé de 22 pompiers bénévoles comprenant :

- 1 Sous-Lieutenant (Chef de Corps).
- 1 Adjudant.
- 5 Sergents.
- 5 Caporaux.
- 10 Sapeurs.





C.S. LE FAOU

Ils bénéficient d'une indemnité d'intervention fixée par le Conseil Général.

Le matériel dont ils disposent est le suivant :

- 1 fourgon pompe tonne.
- 1 camion citerne (feu de forêt).
- 1 fourgon toute utilité.
- 1 véhicule de secours (ambulance).
- 1 véhicule de secours routier.
- 1 véhicule de liaison.

Suite à une convention entre les communes adhérentes, le financement du Centre est le suivant pour l'exercice 1989 : - 37,69 F par habitant (frais de fonctionnement du Centre). - 8.40 F par habitant (frais

 - 8,40 F par habitant (frais d'investissement du Centre).
 LOGONNA = 1.312 habitants.

DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES

Avertir en premier lieu la Mairie qui déterminera les moyens à utiliser:
Destruction par les services municipaux ou en cas de difficultés, la commune fera appel aux pompiers. En aucun cas le particulier fera appel directement aux pomoiers.

INTERVENTIONS 1988 SUR LOGONNA

NOMBRE : 25 REPARTITION :

- Manoeuvre : 1
- Accidents : 11
- Feu de décharge : 3
- Feu de cheminée : 1
- Feu de broussailles : 2
- Feu de cuisine : 1
- Sauvetage bateau : 1
- Destruction mid de guêpes : 4
- Divers : 1

VERRES FERRAILLES



Le ramassage des verres et ferrailles aura lieu les mardis 6 et 20 juin 1989.

CHIENS ERRANTS



ÇA SUFFIT

Des réclamations de plus en plus nombreuses sont enregistrées en Mairie. Il est rappelé aux propriétaires qu'ils doivent tenir leurs animaux en laisse.

CAMPAGNE DE DEPISTAGE DU CANCER COLORECTAL

La campagne finistèrienne de dépistage se poursuit jusqu'au 30 JUIN 1989. Participez-y.

Cette campagne suivie au 16 mai 1989 par 36.000 personnes a déjà permis de détecter 137 cancers et 322 polypes et adémones.

Un test gratuit vous sera délivré par votre pharmacien sur présentation de votre feuille de prise en charge. Si vous avez égaré cet imprimé, contactez le siège de la caisse d'assurance maladie à BREST.

TEL.: 98.03.09.81. poste 138.



ANALYSE D'EAU MAI

P.H.: 7,6 CONDUCTIVITE: 373.

REPORTS D'INCORPORATION

SERVICE NATIONAL : LOI SUR LES REPORTS D'INCORPORATION

La loi du 13 janvier 1989 a apporté des modifications concernant la prolongation des reports d'incorporation. jeunes français qui poursuivent des études supèrieures ou une formation professionnelle peuvent désormais obtenir un report d'incorporation jusqu'à 24 ans, au lieu de 23 ans ; la demande doit être déposée avant le 1er août de l'année des 22 ans auprès du bureau du service national compétent (imprimé à retirer à la Gendarmerie). Les titulaires d'une préparation

militaire supèrieure (PMS) peuvent prétendre à une prolongation supplémentaire d'un an pour les PM, soit 25 ans, et de deux ans pour les PMS, soit 26 ans. QU'EST CE QUE LE CROSS CORSEN ?

C'est le Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage (CROSS) implanté à la Pointe de Corsen, sur la commune de PLOUARZEL.

Sa zone de compétence s'étend de la baie du Mont St. Michel à l'Ile de Sein.

Il assure quatre missions :

1°) <u>Recherche et sauvetage</u>. maritimes

- + assure une surveillance opérationnelle 24 h/24.
- + tient à jour la liste des moyens d'intervention.
- + reçoit les alertes et toutes informations relatives à la recherche et au sauvetage.
- + dispose des moyens navals et aériens du Ministère de la Défense, du Ministère de la Mer, de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Il peut faire appel aux moyens de tous autres organismes ou administrations.

2°) <u>Surveillance de la navigation</u> maritime

Le CROSS :

- + reçoit les messages émis dans le cadre des systèmes de surveillance mis en place en Manche.
- + communique aux navires toutes les informations nautiques et météorologiques.
- + surveille les mouvements de
- + veille au respect des règlements internationaux et nationaux.
- + identifie les contrevenants et le cas échéant, dresse les constats d'infraction.

3°) <u>Surveillance</u> des pêches maritimes

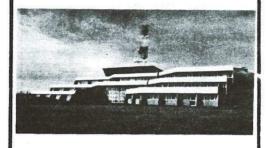
Le CROSS coordonne la mise en oeuvre des moyens navals et aériens chargés de faire respecter la réglementation communautaire et nationale.

4°) Surveillance des pollutions

Dans la lutte contre la pollution de mer et du littoral, le CROSS apporte le concours de ses moyens en recueillant et en transmettant les informations aux autorités chargées du déclanchement du Plan POLMAR (pollution maritime).



Le CROSS CORSEN constitue un maillon d'un ensemble de CROSS qui couvrent la totalité des côtes françaises :



- + CROSS GRIS-NEZ : de la frontière belge à Antifer.
- + CROSS JOBOURG : d'Antifer au Mont St. Michel.
- + CROSS CORSEN : du Mont St. Michel à l'Ile de Sein.
- + CROSS ETEL : de l'Ile de Sein à la frontière espagnole.
- + CROSS MED : l'ensemble de la côte méditerranéenne et de la Corse.

Les CROSS sont dirigés par des Administrateurs des Affaires Maritimes assistés d'Officiers des Affaires Maritimes, et sont armés par des personnels de la Marine Nationale.

Pour toute recherche, pour tout sauvetage en mer, un seul numéro de téléphone, celui du CROSS CORSEN:

98.89.31.31.

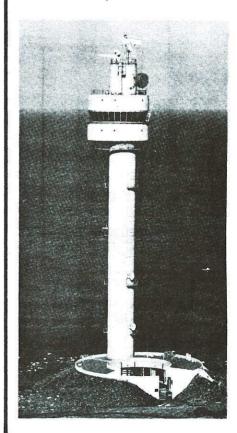
Depuis 3 ans, ce numéro est affiché à la Mairie, à la Station Maritime de LOGONNA, aux ports de Moulin-Mer et de Pors-beach, à Penfoul, à l'anse du Roz, au Yelen, à l'anse du Bourg etc... et dans LOGONNA-INFOS tous les mois.

Vous habitez au bord de la mer, vous vous promenez sur la côte, vous pouvez participer au secours en mer.

Si vous êtes témoin d'un accident de mer, si vous apercevez des signaux de détresse, téléphonez au CROSS CORSEN:

- + donnez le numéro de poste d'où vous appelez, le CROSS vous rappelera.
- après le premier appel, ne vous éloignez pas, les sauveteurs ont encore besoin de vous.
- + continuez à observer l'évènement de manière à pouvoir informer le CROSS.
- + Vous devenez un participant essentiel à l'opération de sauvetage en cours.

Grâce à vous, les secours interviendront plus vite, des vies humaines pourront être sauvées, les sauveteurs courront moins de risques.



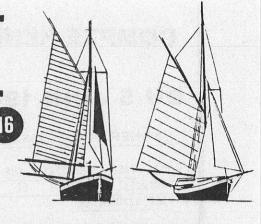
COMMUNIQUE DU PREFET

MESURES D'INSERTION EN FAVEUR DES DEMANDEURS D'EMPLOI EN DIFFICULTÉ - MARS 1989

Mesures	Objectifs	Organismes d'accueil	Public visé	Statut rémunération modalités particulières
Insertion des jeunes : 1) Crédit-formation jeunes de 16 à 25 ans	Droit individuel à la formation Donner la possibilité d'accéder à une formation reconnue	Parcours individualisés de for- mation dans différents organis- mes de formation après accueil dans un organisme d'orienta- tion	Jeunes de 16 à 25 ans sortis depuis au moins un an du sys- tème éducatif sans qualifica- tion	Stagiaire de la formation pro- fessionnelle Rémunération variant de 580 F. à 1.690,50 F. par mois en fonc- tion de l'âge
2) Travaux d'Utilité Collective	Faciliter, par la participation à une tâche d'utilité collective et par la formation, l'accès des jeunes à un emploi ou à une formation qualifiante	Collectivités territoriales, asso- ciations, comités d'entreprise, organismes de sécurité socia- le toute personne morale char- gée de la gestion d'un Service Public	Jeunes de 16 à 21 ans sans emploi et sans formation et jeu- nes de 21 à 25 ans révolus inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an	Stagiaire de la formation pro- fessionnelle 1.250 F. par mois versés par l'État auxquels s'ajoutent une indemnité à la charge de l'or- ganisme d'accueil dans la limite de 500 F.
3) Formation complémentaire dans le cadre des TUC	Améliorer la qualité du disposi- tif des T.U.C. Donner un complément de for- mation aux jeunes les plus en difficulté	Parcours individualisé de for- mation dans un ou plusieurs organismes de formation pen- dant le mi-temps non travaillé	Jeunes en stage T.U.C. de niveau VI et V bis sortis du système scolaire sans diplôme ou jeune de niveau V sans diplôme	Les 3 / 4 du coût de la forma- tion sont pris en charge par l'État dans la limite de 20 F. de l'heure. Le quart restant est supporté par l'organisme d'ac- cueil
Insertion des demandeurs d'emploi de longue durée 1) Stages de formation pour demandeurs d'emploi de longue durée	Redynamiser, remettre à niveau, requalifier des D.E. de longue durée	Organismes de formation ayant passé convention avec l'État	Demandeurs d'emploi de lon- gue durée inscrits à l'ANPE depuis – de 12 mois	Statut de stagiaires de la for- mation professionnelle
2) Programme d'Insertion Lo- cale	Permettre la réinsertion de demandeurs d'emploi de lon- gue durée dans le tissu social en participant à la réalisation d'activités utiles à la collectivité	Les mêmes organismes d'accueil que ceux retenus pour les T.U.C.	Demandeurs d'emploi âgés d'au moins 25 ans bénéficiaires de l'allocation de solidarité spécifique ou de l'allocation de fin de droits	Statut de stagiaire de la Formation Professionnelle Versement par l'ASSEDIC d'une rémunération égale au montant de l'allocation Indemnité représentative de frais de 500 à 750 F. à la charge de l'organisme d'accueil
3) Associations Intermédiaires	Faciliter la réinsertion profes- sionnelle et sociale de deman- deurs d'emploi en grande diffi- culté en les mettant à titre oné- reux à disposition de tiers utili- sateurs	Associations agréées en qua- lité d'association intermédiaire par l'État	Personnes sans emploi en situation difficile au regard de leur employabilité, de leurs res- sources, de leurs droits aux prestations sociales	Statut de salarié de l'Associa- tion permettant l'ouverture de droits au regard de la protec- tion sociale en fonction du nombre d'heures travaillées
4) Entreprise d'insertion	Favoriser l'insertion par l'éco- nomique de personnes en grande difficulté	Toute unité de production de biens ou de services conven- tionnée par l'État	Demandeurs d'emploi en diffi- culté notamment jeunes et bénéficiaires du RMI	L'entreprise bénéficie d'une aide de 30.000 F. par poste offert sous contrat de travail de droit commun
Mesures spécifiques pour les femmes 1) Stage FNE - femmes isolées	Venir en aide aux femmes seu- les et faciliter leur retour à l'em- ploi ou à la formation après l'éducation de leurs enfants	Organismes de formation cen- ventionnés par l'État	Femmes isolées qui se sont consacrées à l'éducation de leurs enfants pendant au moins 9 ans	Statut de stagiaire de la forma- tion professionnelle Rémunération 3.803 F. par mois
Programmes locaux d'insertion pour les femmes	Venir en aide aux femmes en difficulté, faciliter leur retour à l'emploi ou à la formation	Les mêmes organismes que ceux retenus pour l'accueil des TUC	En priorité femmes de 40 ans dépourvues de ressources et n'ayant accès ni à l'emploi ni à d'autres mesures	Statut de stagiaire de la forma- tion professionnelle Versement d'une rémunération de 1.800 F. / mois par l'orga- nisme d'accueil, prise en charge à hauteur de 80 à 90 % par l'État.
Prévention du chômage de longue durée 1) Stages de reclassement professionnels	Prévenir le chômage de longue durée par une action courte de formation	Organismes de formation conventionnés	D.E. + de 26 ans ayant une expérience professionnelle et dont la durée d'inscription à l'ANPE est inférieure à 12 mois	Statut de stagiaire de la forma- tion professionnelle. Durée moyenne = 150 H.
2) Cercles de recherches d'emploi	Faciliter l'insertion profession- nelle	ANPE	D.E. inscrits depuis au moins 3 mois à l'ANPE et DELD sortant de formation	Prestation complémentaire de l'ANPE au profit des D.E. Durée moyenne 80 H. sur 3 à 6 semaines.

LOGONNA INFOS

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL N° 16
JUILLET 1989



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 1989

PAVILLONS SOCIAUX LOCATIFS H.L.M.

Une demande de permis de construire a été déposée pour un projet de construction de 6 pavillons sociaux H.L.M. à RULIVER.

Le conseil municipal, souhaitant voir aboutir ce projet dans les meilleurs délais, demande à Mr. le Préfet du finistère de porter une attention toute particulière à l'urgence du dossier et sollicite en conséquence la décision d'obtention des crédits P.L.A. lors du prochain programme d'inscription.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ECOLE N.D. D'ESPERANCE

Accord du conseil municipal pour le versement d'une somme de 36.285,50 F (pour 25 enfants) à l'Ecole Notre Dame d'Espérance au titre du contrat passé avec l'école.

Montant des dépenses de fonctionnement prises en compte à l'école publique : 159.656,73 F pour 110 enfants soit une moyenne de 1.451,42 F par enfant.

POSE DE RIDEAUX A L'ECOLE MATERNELLE

Le conseil municipal donne son accord pour la fourniture et la pose de stores à l'école maternelle pour un montant de 10.722,83 ITC.

SUBVENTIONS 1989

ASSETTATION ADSETTIF LABOURE /

Après avoir étudié les nombreuses demandes de subventions reçues en Mairie et fait état des associations de la commune, le conseil municipal retient le principe qu'ultèrieurement, seules seront examinées les demandes écrites avec justificatifs.

-	ASSOCIATION SPORTIVE LOGONNA (remboursement des frais	d'entr	reti
	du stade municipal)	.5.900	F
	ARCHERS LOGONNAIS		HOPE IN THE
-	ECOLE PUBLIQUE (arbre de Noël) 30 F /enfant	3.300	F
_	ECOLE N.D. ESPERANCE (arbre de Noël)	750	F
	ANCIENS COMBATTANTS		F
_	MEDAILLES MILITAIRES	400	F
_	OFFICIERS MARINIERS	400	F
_	ASSOCIATION DES ANCIENS DE LOGONNA	800	F
_	SOCIETE DE CHASSE DE LOGONNA	520	F
-	CLUB CULTURE ET LOISIRS (+ peinture et bricolage)	1.200	F
	BEVA E BRO DAOULAS	400	
_	SPORT BIEN ETRE	400	F
_	C.N.P.A. (Base animation voile du samedi)	2.500	F
-	AMICALE DES CHASSEURS ET PROPRIETAIRES FONCIERS BENDY	50	F
-	AMICALE DES EMPLOYES COMMUNAUX	2.200	F
-	SECOURS CATHOLIQUE	500	F
-	SECOURS POPULATRE	500	F
-	AMP AD	100	F
_	ASSOCIATION PECHE REGION DAOULAS	200	F
-	A.D.M.R. REGION DE DAOULAS	1.500	F
_	AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE DAOULAS	500	F
-	AN-TEST	200	F
_	LE PETIT CINE	400	F
_	AMICALE LAIQUE DAOULAS (classe de mer)	300	F
-	AMICALE MAIRES DU FINISTERE	1.575	F
-	C.E.F.A. LESNEVEN	200	F
	A.F.P.B.T.P. QUIMPER	100	F
-	COLLEGE DE COAT-MEZ (voyage d'étude)	600	F
	AMICALE LAIQUE DAOULAS (judo)	200	F
	CROIX ROUGE	200	F
	S.P.A. (refuge de LANDERNEAU)	200	F
	CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	10.000	F
		STORY STORY	

Mairie, 29224 Logonna Daoulas

tél: 98.20.60.98

TOTAL......36.895 F

RUBRIQUES PRATIQUES

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

N°TEL. GENDARMERIE DE DAOULAS: 98.25.80.06.

N°TEL. POMPIERS LE FAOU: 98.81.90.18.

N°TEL. CROSS CORSEN (sauvetage en mer): 98.89.31.31.

N°TEL. SERVICE AIDE MEDICALE URGENCE (SAMU): 98.46.11.33.

CONSULTATION MEDECINS 24/24: 15

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

9 juillet	:	Pharmacie	CHAPON	(DIRINON)
10 juillet	:	Pharmacie		(PLOUGASTEL)
14 juillet	:	Pharmacie		(DIRINON)
16, 17 juillet				(PLOUGASTEL)
23 juillet		Pharmacie		(LE FAOU)
24 juillet	:	Pharmacie		(PLOUGASTEL)
30, 31 juillet				
6 août		Pharmacie		
7 août				(PLOHGASTEL)

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nature des travaux	LIEU	NOM	Prénom	Date autorisation
Rénovation	le Cosquer	CARIOU	Jacques	02/06/1989
Habitation principale	Rumenguy		Roger	20/06/1989

TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION

Nature des travaux	LIEU	NOM Prénom	Date autorisation
Mur de clôture	Résid. Ar Voz	KERVELLA Daniel	02/06/1989
Mur de clôture	Guelet-ar-hoat	MOAL Marie-Fçoise.	23/06/1989
Rénovation véranda	Gorre-ar-hoat	GOASGUEN Yves	24/06/1989
Ouverture fenêtres	le Stang	DECHAISEMARTIN J.M.	24/06/1989

ETAT CIVIL

NAISSANCES

Alexis BESCOND "Gorréquer" né à BREST le 21 juin 1989.

Maïlys COLLIOU "Camen" née à BREST le 21 juin 1989.

MARIAGE

Jean-Jacques GOURIOU et Mylène OLIVIER domiciliés à Prat-an-dour le 17 juin 1989.

DECES

Joseph MARHIC "Camen" décédé à LOGONNA le 1er juin 1989.

Bicentenaire de la Révolution Française

Marguerite MERODY née KERVIAN "Ste. Marguerite" décédée à LANDERNEAU le 2 juin 1989.

COMMUNIQUES DE LA MAIRIE

LES MERES DE FAMILLE A L'HONNEUR

LOGONNA-INFOS félicite les mères de famille qui ont reçu la médaille d'honneur de la famille française à l'occasion de la fête des mères.

MEDAILLE D'ARGENT

- + Madame Marguerite GOASGUEN
- + Madame Philomène LE GALL

MEDAILLE DE BRONZE

- + Madame Jeanne BOZEC
- + Madame Marie GUERMEUR
- + Madame Marie LE CANN



les décorées (photo LOGONNA-INFOS)

POINT INFO JEUNESSE

L'animateur du SIVOM rappelle l'ouverture du "POINT INFO JEUNESSE" au 2, rue de la Gare à DAOULAS (ancienne Gendarmerie) et informe les jeunes et leur famille qu'ils pourront y trouver une masse d'information sur des problèmes pratiques tels que :

LES CULTURES REGIONALES

Où apprendre le breton, s'initier aux danses traditionnelles ?

L'ENSEIGNEMENT

Dans quelle école s'inscrire ? comment obtenir une bourse ? Les cours par correspondance ?

L'EMPLOI ET LES DEBOUCHES

Que faire avec un bac F7 ? Où trouver un job d'été ? La législation du travail ?

LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Comment devenir infirmier ? éducateur sportif ? dessinateur industriel ?.. Quelles sont les dates des concours administratifs ?.....

LA FORMATION CONTINUE

Les cours du soir, la loi sur la formation continue, les organisme de formation....

LA VIE SOCIALE

Le logement, la consommation, le service national, la contraception, les étrangers, les handicapés, les questions financières...

LES LOISIRS CULTURELS

Où faire du théatre, de la musique, du cinéma?

LES VACANCES

Comment devenir animateur de centre de vacances ? les chantiers de jeunes, les stages (randonnée, voile, artisanat..) les vols charters, les réductions de transport, les festivals en BRETAGNE.





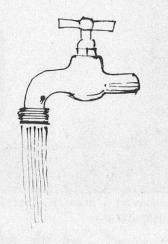
L'ETRANGER

LES LOISIRS SPORTIFS

Où pratiquer le parachutisme ? l'aviron ?

PERMANENCE DE L'ANIMATEUR DU SIVOM DU MARDI AU SAMEDI DE 10 A 12 HEURES OU SUR RENDEZ-VOUS AU 98.25.86.06.

SERVICE DES EAUX



Il suffit d'ouvrir un robinet chez soi, pour que l'eau coule. D'où nous vient-elle et comment nous parvient-elle si pure, fraîche, bonne, si désaltérante en ce moment, si nécessaire à nos besoins journaliers.

A l'origine, avant 1939, la Municipalité décidait l'alimentation en eau potable du Bourg et faisait construire au lieu-dit "RULIVER", point le plus élevé du Bourg, un réservoir en béton armé "château d'eau", d'une contenance de 90 m3 et qui recevrait l'eau de la source de Camen; cette eau récupérée dans une citerne et refoulée sur le château d'eau par une électropompe.

Vers la fin des années cinquante, la municipalité, considérant que la construction sur LOGONNA allait bon train, elle serait dans l'obligation d'alimenter toute la commune, décidait de nouvelles recherches de captages et c'est ainsi que naquit le complexe de distribution d'eau de Porsguennou/Méné Compeus, qui fut mis en service vers 1963. La source de Camen fut abandonnée.

Depuis les municipalités successives n'ont cessé d'améliorer le service de distribution (extension et renforcement du réseau).

Actuellement une soixantaine de kilomètres de conduites de tous diamètres, sans compter les branchements particuliers, couvre la commune.

La consommation augmente sensiblement d'année en année, pour atteindre 300 m3/jour en 1978. Cette augmentation est due à l'extension du caravanage, aux résidences secondaires, à des projets de lotissements. La municipalité décide, en 1979, la construction d'un nouveau réservoir, non pas de 150 m3 comme prévu en juin 1978, mais de 500 m3. Ce réservoir est mis en service vers 1982.

Comment fonctionne ce complexe (captage, pompage, distribution) ?

L'eau provient de deux sources, situées à l'extrême est de la commune, aux limites des communes de DAOULAS et d'IRVILLAC (la source de Porsguennou et celle dite de Goasven.)

LA SOURCE DE PORSGUENNOU, la plus importante se situe à quelques centaines de mètres de ce village. Protégée par une clôture grillagée, qui limite périmètre de protection le l'enclos a immédiate. superficie de 3.500 m2. Le captage ou puits de 3 mètres de profondeur permet une accumulation d'eau avec tuyau de trop plein. Cette eau, par une conduite de diamètre 100 mm se déverse 300 mètres plus bas dans un réservoir enterré de 80 m3 appelé "bache" et situé dans l'enclos de la station de pompage.

LA SOURCE DITE DE "GOASVEN" se situe également dans l'enclos de la station de pompage et se déverse dans la "bâche".

La bache sert à récupérer l'eau des deux sources pour permettre son pompage.

LA STATION DE POMPAGE

Dans ce bâtiment en béton, nous trouvons : une armoire électrique avec sécurité et mise en route automatique; deux électropompes de 17 m3/heure, permettent l'aspiration de la bâche et le refoulement vers les châteaux d'eau, en passant auparavant cuve contenant du dans une neutralite ou maerl ; un doseur d'eau de javel se met avec l'électropompe service le traitement permet l'eau en la stérilisant au chlore.

CHATEAUX D'EAU

Deux châteaux d'eau, l'un d'une contenance de 100 m3 mis en service en 1963, l'autre de 500 m3, mis en service vers 1982, permettent l'accumulation l'eau avant distribution. remplissage et l'arrêt s'effectuent avec télécommande électrique. Ils recoivent l'eau de nos deux sources mais également de l'usine de traitement de Pont l'Elorn. Rled sur apport d'eau nous est Cet nécessaire, peu important de novembre à mai (maintien du taux de nitrate en dessous des 50 mg/litre) très élevé de mai à novembre suite parfois à la sècheresse.

CONSOMMATION ANNUELLE

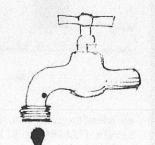
80.000 m3 de nos sources. 40.000 m3 de l'usine Pont-ar-bled.

Le fontainier surveille journellement le bon fonctionnement de ces installations. La qualité de l'eau est constamment vérifiée par la D.D.A.S.S.

Pour lutter efficacement contre l'incendie, actuellement 35 poteaux incendie sont implantés sur le réseau (l'un des mieux équipés du département). Une vérification du fonctionnement est effectuée tous les trimestres par le fontainier.

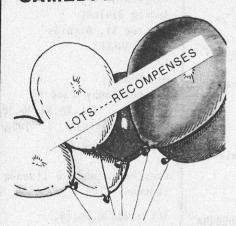
Desservir en eau potable des centaines d'habitations, transporter cette eau sur de très longues distances, pour l'amener parfois vers une habitation isolée, offrir aux abonnés une eau de très bonne qualité, tel est le souci constant de la municipalité.

En cette période de sècheresse, il est recommandé de ne pas abuser de l'eau du robinet.



LE COIN DES ASSOCIATIONS

SAMEDI 29 JUILLET



16 HEURES

JEUX POUR ENFANTS
ADOS.ADULTES

ECOLE PUBLIQUE

Les enseignants de l'école publique remercient la Municipalité, les délégués des associations qui ont accepté de participer au jury du concours "DESSINE MOI UN OISEAU". RESULTAT:

- Petite section : Frédéric LE MOTGNE.
- Grande section : Françoise
- C.P.: Jérémy LE BLEU.
- CE 1 : Romain GODEC.
- CE 2 : Stéphane GAONACH.
- CM 1: Jeannick LE MOAL.
- CM 2 : Audrey MOUDEN.

Merci également à toutes les bonnes volontés qui ont permis la réussite de la fête de fin d'année.

A.S. LOGONNA (FOOT)

Signature des licences

Signature des licences toutes catégories le VENDREDI 7 JUILLET 1989 de 18 à 19 heures en salle polyvalente.

1 photo d'identité pour les nouveaux joueurs et ceux changeant de catégorie.

Cotisation : 100 F pour les joueurs juniors à vétérans. 50 F pour les autres.

DEBUTANT : enfant né entre le 1er août 1981 et le 31 décembre 1983

POUSSIN: 1.8.79 au 1.8.81.
PUPILLE: 1.8.77 au 31.7.79.
MINIME: 1.8.75. au 31.7.77.
CADET: 1.8.73. au 31.7.75.

JUNIOR: 1.8.70. au 31.7.73. SENIOR: 1.8.55. au 31.7.70. VETERAN: nés avant le 1.8.55.

AUX SOIXANTENAIRES

AUX SOIXANTENAIRES

Soirée de retrouvailles pour toutes les personnes d'une soixantaine d'années nées à LOGONNA ou résidant (y compris conjoints et amis) le SAMEDI 15 JUILLET 1989 à 20 heures à " LA GRIGNOTIERE". Au programme dîner dansant au son de l'accordéon de notre ami "ALBERT".

Pour tous renseignements inscriptions s'adresser à :

- Mr. MALLEJAC François, TEL. 98.20.61.11.
- Mr. CARIOU Hervé, TEL. 98.20.61.66.
- Mme. LE CANN Yvonne, TEL. 98.20.62.87.

Participation de 150 F à verser à l'inscription.

TOURNOIS DE PETANQUE DE JUILLET

VENDREDI 14 JUILLET

a partir de 14 heures, à RULIVER organisation : A.S. LOGONNA.

SAMEDI 22 JUILLET

à partir de 14 heures, au satde de Beg-avel. Organisation : Amicale des anciens combattants.

LES VENDREDIS DE LA PETANQUE

L'A.S. LOGONNA organise les vendredis 21, 28 juillet, 4, 11, 18 août un tournoi de pétanque en doublettes au stade de Beg-avel.

CNPA MOULIN-MER

Le conseil d'administration du C.N.P.A. s'est réuni le 2 juin 1989 et a décidé d'une assemblée générale courant septembre 1989. Il souhaite un renouvellement important des membres de l'association. Le centre nautique de Moulin-Mer c'est:

- <u>de la voile éducative</u> : classe de mer et de nature.
- de la voile tourisme : stages d'initiation et de perfectionnement pendant les vacances scolairés.
- de la voile sportive : création par des bénévoles depuis 1 an de l'école de mer au profit des jeunes de la commune et du canton. Découverte de la pratique de la voile avec possibilité de s'initier à la voile sportive sur optimist (sans doute plus tard planche à voile) pour participer

aux régates du bassin de BREST avec les écoles de sport de Rostiviec, croco de l'Elorn, USAM BREST, RELECQ-KERHUON et ST. RENAN.

Le Conseil Général montre sa volonté de s'impliquer dans le nautisme du Finistère et le C.N.P.A. qui veut être un moteur économique de LOGONNA et sa région se doit de saisir cette opportunité et pour se faire, il doit être dynamique et aller de l'avant.

Il compte donc, sur toutes les bonnes volontés pour atteindre cet objectif. Toutes les personnes qui souhaitent rentrer dans l'association du C.N.P.A. peuvent s'informer en contactant le centre. N° TEL.98.20.62.25.



LOGONNA INFOS JUILLET 1989

LOISIRS-ANIMATIONS



JEUDI 26 JUILLET 89

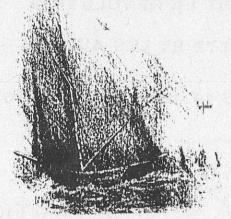
PIRATES

DE ROMAN POLANSKY

21H00 SALLE POLYVALENTE

DU 1 AU 22 JUILLET 89

EXPOSITION



JEAN-JACQUES MARCHADOUR

PLACE SAINT MONNA



ATFLIER FGOLE DF PERITURE 6 Bun Racine 20200 BREST

SAMEDI 29 JUILLET

21H00

SALLE POLY VALENTE

BAL POPULAIRE

ENTREE GRATUITE

LE SENTIER DU LITTORAL



EXPOSITIONINFORMATION

DU 3 AU 16 JUILLET 1989

BUREAU DU TOURISME FACE A LA MAIRIE

LA BRETAGNE PENDANT LA REVOLUTION

EXPOSITION
SALLE POLYVALENTE

DU 14 JUILLET AU 21 AOUT

LOGONNA-DAOULAS

LOGONNA

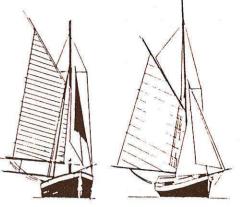
BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL

AOUT

=======







COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

26 JUIN 1989

1988.

COMMUNE

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

4.138.266,49 F

RECETTES:

4.591.590,20 F

EXCEDENT:

453.323,71 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES:

2.584.833.97 F

RECETTES:

3.058.635,18 F

EXCEDENT:

473.801,21 F

SOIT UN EXCEDENT GLOBAL DE :

927.124,92 F

SERVICE DES EAUX

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES :

614.730,98 F

RECETTES :

712.455,01 F

EXCEDENT :

97.724,03 F

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES:

387.650,81 F

RECEITES :

402.956,41 F

EXCEDENT :

15.305,60 F

Ces comptes administratifs sont adoptés à l'unanimité, M. Charles MADEC ne prenant pas part aux

M. JOURDROUIN félicite M. MADEC pour la gestion des comptes 1988 et remercie M. LE DINS pour sa compétence et ses conseils ainsi que le personnel qui travaille à l'élaboration des actes comptables.

ADMINISTRATIFS GARDERIE - PARTICIPATION

COMMUNALE -==========

1989

====

Le conseil municipal, à l'unanimité décide d'octroyer à la garderie "TOM POUCE " une participation de 6.300 F pour couvrir une partie des dépenses engagées par l'association durant la période scolaire 1988/1989.

ACQUISITION DE MATERIELS

VOIRIE.

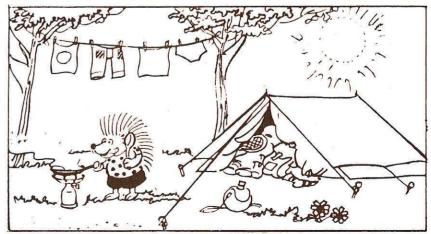
=====

Accord de principe du conseil municipal pour l'acquisition de matériels : groupe électrogène (de l'ordre 10.000 F) et un marteau perforateur(4,000 F).

Les crédits complémentaires seront inscrits au budget supplémentaire.



B



Mairie, 29224 Logonna Daoulas

tél: 98.20.60.98

RUBRIQUES PRATIQUES _____

TOUR DE GARDE DES MEDECINS

0	6	août	•	DR.	PETIT	(DAOULAS) TEL.98.25.84.81. ou DR. CRENN (SIZUN) TEL.	98.68.82.92.
		4000		500000 Bill.	GUEVEL	(DAOULAS) TEL.98.25.80.03. ou DR. PAUGAM (SIZUN) TEL.	98.68.80.05.
	-				PETIT	(DAOULAS) TEL.98.25.84.81. ou DR. FAUROT(L'HOPITAL)TEL.	98.20.01.86.
- 25			•		VANNIER	(LOPERHET)TEL.98.07.10.07. ou DR. HENRY (LE FAOU) TEL.	98.81.95.55.
1,0	100					(LOGONNA) TEL.98.20.65.06. ou DR. BOURHIS(LE FAOU) TEL.	98.81.90.03.
1000		(a)			BARON	(DAOULAS) TEL.98.25.83.36. ou DR. ROHAN (LE FAOU) TEL.	98 81 95 55
0	13	septembre		DR.	RF 2 VMC ON	(DAUULAS) ILL.90.27.07.70. OU DK. KUHAN (LL TAGO) ILL.	,0.0.0,0,0,0

N°TEL.GENDARMERIE DE DAOULAS : 98.25.80.06.

N°TEL. POMPIERS LE FAOU: 98.81.90.18.

N°TEL.CROSS CORSEN (sauvetage en mer): 98.89.31.31.

N°TEL.SERVICE AIDE MEDICALE URGENCE (SAMU): 98.46.11.33.

CONSULTATION MEDECINS 24/24: 15.

TOUR DE GARDE DES PHARMACIES

06 août	:	PHARMACIE CA	ILLEAU	(DAOULAS)
	:	PHARMACIE FE	REC	(PLOUGASTEL)
13,14,15 août	:	PHARMACIE RO	PERS	(PLOUGASTEL)
20 août	:	PHARMACIE RI	00	(L'HOPITAL)
21 août	:	PHARMACIE LE		(PLOUGASTEL)
26,28 août		PHARMACIE BO		(PLOUGASTEL)
3 septembre		PHARMACIE CO		(LOPERHET)
4 septembre		PHARMACIE RO		(PLOUGASTEL)

NOTA: La pharmacie de garde le dimanche assure le service de nuit la semaine suivante. Le service de nuit commence à 19 heures et se termine le lendemain matin à 09 heures.

URBANISME

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nature des travaux	LIEU	NOM Prénom	Date autorisation
Véranda	Route du Bendy	KERMAREC François	08 Juillet 1989
6 habitations	Ruliver	OFFICE PUBLIC H.L.M	12 Juillet 1989

TRAVAUX SOUMIS A DECLARATION

Modification	habitation	Rubuzaouen	LE GALL Jean	08 Juillet 1989
	=			

ETAT CIVIL _

MARIAGE

Eric SANGUY et Gaelle BOULIC le 22 juillet 1989.



DECES

Marie Catherine LE HIR, née KERNEIS, décédée à LANDERNEAU, le 13 juillet 1989.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ACTIVITE PAROISSIALE

La paroisse organise le 20 AOUT, à la cantine municipale, un repas amical qui tiendra lieu de kermesse Vous y êtes tous très cordialement invités.

Prix du repas : 50 F pour les adultes, 25 F pour les enfants de moins de 12 ans (y compris un verre de boisson).

Les tickets de réservation sont à retirer pour le 15 Août aux adres - ses suivantes :

Madame COUCHOURON Marie Madame LE COZ Marie LA COMMUNAUTE DES RELIGIEUSES Madame CALVEZ Marie Françoise

AMICALE LAIQUE DAOULAS

SECTION JUDO

Inscriptions pour l'année 1989/1990 le SAMEDI O2 SEPTEMBRE 1989 à partir de 14 heures, salle MAGUET. Foire aux tenues le même jour.

Associations sportives, culturelles, ce journal est aussi le votre, si vous désirez y participer, envoyez-nous vos informations, elles seront mensuellement publiées.

DAOULAS

SALON
de peinture
"le pays ou vaoulas
vu par les pointres"



Ru de l'église Ancienne Mairie et prétoise en 2 puillet au 1º octobre Lutis libre

NAISSANCE D'UN COMITE D'ANIMATION A LOGONNA

Le but du COMITE D'ANIMATION DE LOGONNA c'est tout d'abord de regrouper les bonnes volontés (et il y en a beaucoup !), en vue d'ANIMER la commune durant toute l'année.

Les projets sont nombreux : bals, fêtes nautiques, expos, spectacles, création d'une bibliothèque, création d'une section " JEUNES ", etc; etc...

Pour réaliser ces multiples projets il s'est donc constitué une association : LE COMITE D'ANIMATION . Ce comité est composé d'un bureau de 6 personnes et d'un conseil d'administration de 24 membres.

Composition du bureau :

PRESIDENT : Daniel LE VASSEUR

98.20.60.90.

VICE : Georges REGINENSI

PRESIDENT 98.20.64.04

SECRETAIRE: Christian MOUDEN

98.20.65.20.

SEC ADJOINT: Christine LE BLE

TRESORIER :: Henri KEROUEDAN

98.20.64.73.

TRE ADJOINTE : Micheline LE GUILLET

98.20.63.67.

Si vous avez des idées et des projets, aussi divers soient-ils, si vous voulez tout simplement vous joindre à nous, n'hésitez pas à nous contacter!.

A l'actif de cette toute nouvelle association, une journée de jeux pour les ados et les enfants le 29 juillet, place du Marché. Une totale réussite, puisque 70 enfants et ados s'étaient inscrits pour participer avec nous à cette première animation dans la joie et la bonne humeur !.

Nous espérons que les adultes suivront car nous organisons le 14 AOUT dans la soirée un radio crochet suivi d'un bal. Les détails seront donnés dans les journaux et par voie d'affiches.

LOGONNA INFOS vous donnera régulièrement des nouvelles des animations et des projets en cours.

En attendant, longue vie au COMITE d'ANIMATION et réjoignez nous nombreux.

ASSOCIATION SPORTIVE LOGONNA =========

L'A.S.L change de look : changement de Président (Y. LE BRIS), changement d'entraîneur (Denis PERRUS). Le premier rendez-vous de la saison, aura lieu à 18 H 30 le mardi 8 août à BEG-AVEL.

Le secrétaire sera à la disposition des joueurs qui n'ont pas régulari sé leur licence.

Horaire des autres entraînements : 19 Heures.

BON VENT 89/90 à 1'A.S.L.

ASSOCIATION DES ANCIENS

LE 05 SEPTEMBRE 1989, sortie au LAC DE GUERLEDAN avec déjeuner sur le lac.

Coût : 250 F.

Inscriptions: avant le 20 août dernier délai au 98.20.64.14 on 98.20.67.21., ouvertes aux personnes étrangères à l'association dans la limite des places disponientes.

MARDI 15 AOUT 89

14H00



PETANQUE en TRIPLETTE
parking du BENDY

org A-S-L

Douze millions d'minterieures", de laissées pour compte, telles étaient les françaises à la veille de 1789. A la ferme, à l'office, à l'atelier, dans les faubourgs ; la femme accablée par les nombreuses maternités et l'autoritarisme masculiñ, ne rencontre partout que l'injustice : la plus mal payée, la plus mal traitée. Dans les milieux et aristocrates. bourgeois l'humeur d'un père ou d'un mari peut la conduire au couvent pour sa vie entière.

DIDEROI avait dit :"Femmes, que je vous plains !..." en fait la cause des femmes sera défendue par quelques hommes : par exemple CHODERLOS DE LACLOS (eh oui! l'auteur des liaisons dangereuses) dans un écrit de 1785 et publié seulement en 1903. Ou encore CONDORCEI qui proposera des écoles pour garçons et filles (projet mené à bien beaucoup plus tard par Jules FERRY).

Mais ce sont surtout les femmes elles-mêmes qui défendent leur cause dans les Cahiers de Doléances souvent pathétiques où elles demandent :

- le droit à l'éducation.

- le droit d'exercer les métiers de l'aiguille et du fuseau (jusqu'à cette époque point de couturières mais seulement des tailleurs).



LES FEMMES PENDANT LA REVOLUTION

MANON, LUCILE, CHARLOTTE ET LES AUTRES......

DU 14 JUILLET AU 21 AOUT

- le droit pour celles payent des impôts, d'être représentées aux Etat Généraux. Pourtant, au début de la Révolution, les femmes ne font guère parler d'elles : la prise de la Bastille, la muit du 4 nout ne nous font évoquer aucune figure féminine. Il faut attendre octobre 1789, lorsque la faim tenaille ies ventres : les parisiennes alors sortiront dans les rues et warcheront sur VERSAILLES pour en ramener "le boulanger, la boulangère et le petit mitron", c'est à dire la famille royale.

Ouelques "femmes-phares" éclairaient le tumulte de ces années : l'héroïque LUCILE, inséparable du nom de son mari Camille DESMOULINS, la flamboyante amazone Théroigne de MERICOURI, la sage et vertueuse Manon ROLAND et Charlotte CORDAY qui assassina MARAI dans sa baignoire, Olympe de GOUGES, l'auteur de la "Déclaration des Droits de la Femme", sans oublier MARIE-ANIOINETIE et les valeureuses (et malheureuses vendéennes....

EXPOSITION

SALLE POLYVALENTE

LA BRETAGNE PENDANT LA REVOLUTION

EXPOSITION
SALLE POLYVALENTE

DU 14 JUILLET AU 21 AOUT

